

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Comme cela est prévu à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique relative au rapport d'orientations budgétaires qui doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal.

Le présent rapport rappelle les dispositions nationales impactant notre budget et les orientations budgétaires retenues à ce jour pour construire le budget de l'exercice 2026 de la Ville de Fougères.

Compte tenu des incertitudes quant au contenu du projet de loi de finances, ce document n'intègre pas à ce stade les mesures annoncées par le gouvernement. L'intégralité des chiffres, tableaux et graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction du vote de la loi de finances

1. Le contexte économique et financier

1.1 Le défi climatique - les accords de la COP30

La 30^{ème} conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP30) s'est achevée samedi 22 novembre 2025 à Belém (Brésil). Elle s'est soldée par l'adoption d'un accord a minima.

La France regrette l'insuffisante ambition du texte final sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, alors que près de 80 États n'ont pas encore rempli leurs engagements au titre de l'accord de Paris. La somme des contributions présentées à Belém ne permet pas de se replacer sur une trajectoire suffisante pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

L'accord de Belém n'appelle ainsi à accélérer l'action que de façon « volontaire », et ne fait qu'une référence indirecte à la sortie des énergies fossiles, en rappelant le consensus de la COP28 à Dubaï, et sans en reprendre explicitement les écrits.

Par ailleurs, la COP 30 est la première depuis 1995 à se dérouler sans délégation américaine, conséquence du retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Cette absence affaiblit l'équilibre traditionnel des négociations et contribue à un certain isolement de l'Union européenne.

Selon le Climate Action Tracker, les engagements pris par les Etats à le monde sur une trajectoire de +2,6 °C. Il est donc essentiel que les E contributions, pour espérer parvenir à respecter les objectifs de l'accord de Paris.

1.2 Une inflation stabilisée

En 2025, l'inflation ralentit avec une évolution de 0,9% en novembre 2025, une des plus faibles de la zone euro. Cette baisse de l'inflation résulterait du repli des prix de l'énergie, alimenté par celle des prix des télécommunications.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.
Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Source : INSEE - Évolution de l'indice des prix à la consommation

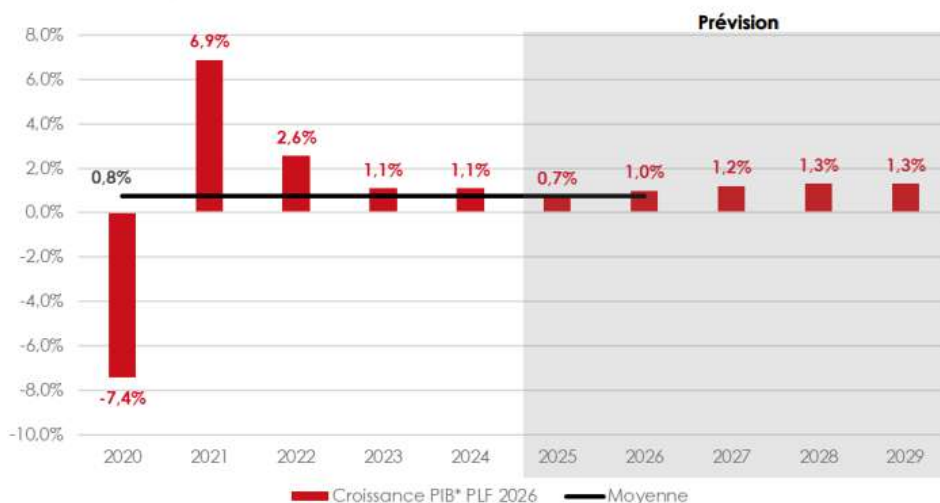
1.3 Hypothèse du taux de croissance dans le projet de loi de finances 2026

Dans ce contexte, le scénario de croissance du gouvernement Lecornu dans le projet de PLF 2026 était prévu à 1,0 % en 2026 après un rebond de 6,9 % en 2021, 2,6 % en 2022, 1,1 % en 2023 et 1,1 % en 2024. L'hypothèse de croissance de l'Etat tient compte d'une hypothèse essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de baisse de l'inflation. L'estimation 2025 a été relevée puisque la Banque de France estime en décembre la progression de 0,9 % en 2025.

Prévisions de croissance dans le projet de loi de finances :

| | Réalisation | | | | | Prévision | | | | |
|--------------------------|-------------|------|------|------|------|-----------|------|------|------|------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
| Croissance PIB* PLF 2026 | -7,4% | 6,9% | 2,6% | 1,1% | 1,1% | 0,7% | 1,0% | 1,2% | 1,3% | 1,3% |
| Moyenne 2020-2026 | 0,8% | | | | | | | | | |

* Corrigé des jours ouvrables



Le gouvernement table sur une hypothèse de **croissance du PIB de 0,7% en 2025 et de 1% en 2026.**

Le rapport économique, social et financier (RESF) associé au PLF 2026 présente en outre une hypothèse de croissance du PIB de 1,2% en 2027 et 1,3% en 2028 et 2029.

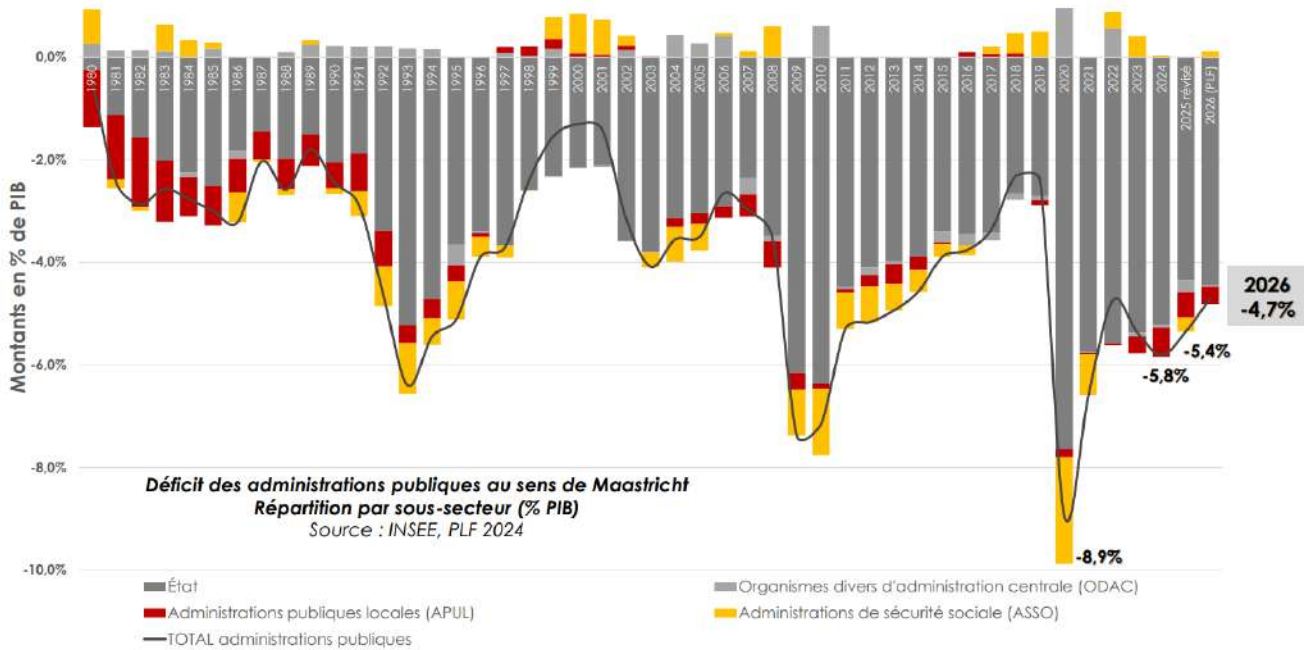
La croissance annuelle moyenne sur la période 2020-2026 serait alors de 0,8%.

1.4 Une trajectoire des finances publiques de la France préoccupante dans le cadre d'une procédure européenne pour déficit excessif

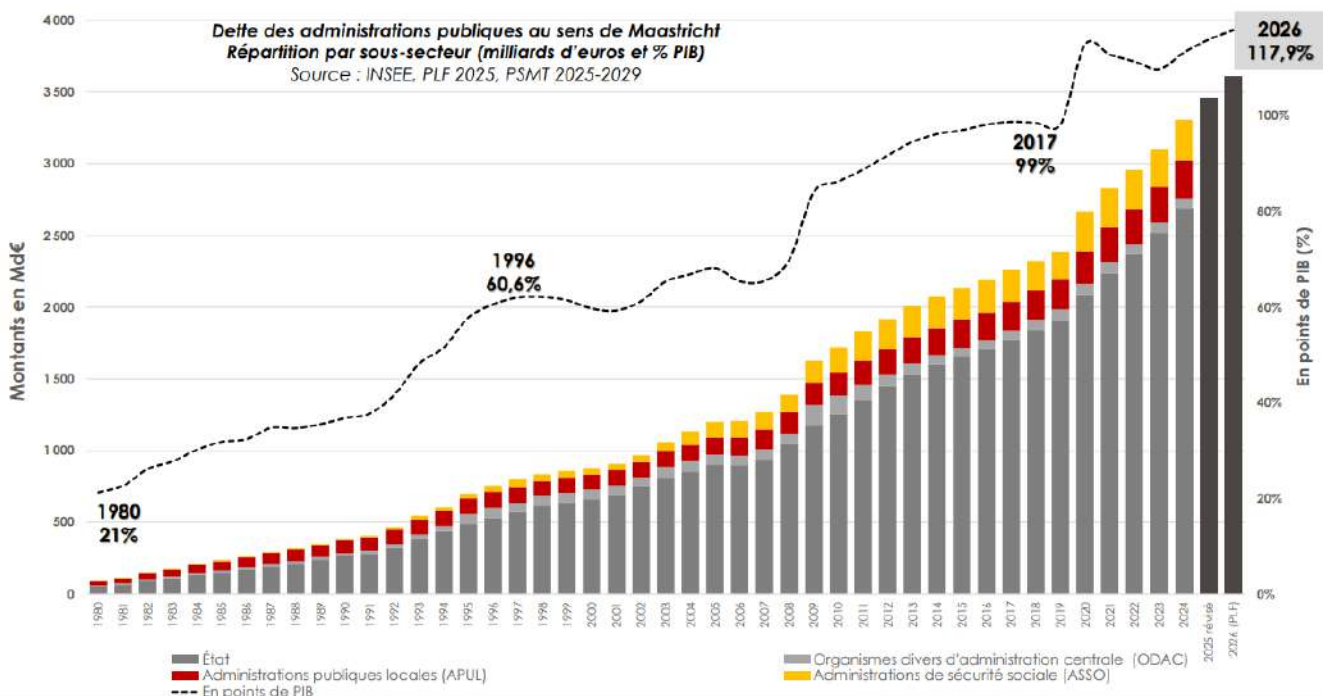
Pour rappel, le cadre européen de gouvernance économique entré en vigueur le 30 avril 2024 avec une application dès 2025 vise à adapter le pacte de stabilité et de croissance en favorisant la soutenabilité des finances publiques, la croissance à long terme et les investissements pour faire face aux défis à venir. Il maintient les exigences de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatives au déficit et à la dette à savoir :

- ✓ Limite de 3% pour le déficit public par rapport au Produit Intérieur Brut, PIB
- ✓ 60 % pour l'endettement public rapporté au PIB

En 2024, le déficit public s'est élevé à 5,8 % du PIB. Il est estimé à 5,4% en 2025.



L'endettement a atteint 3 305 milliards d'euros en 2024 soit 113,2 % du PIB. L'estimation fin 2025 est de 115,9 %.



En conséquence, le 26 juillet 2024, sur recommandation de la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne a engagé formellement une procédure de déficit excessif dont la France.

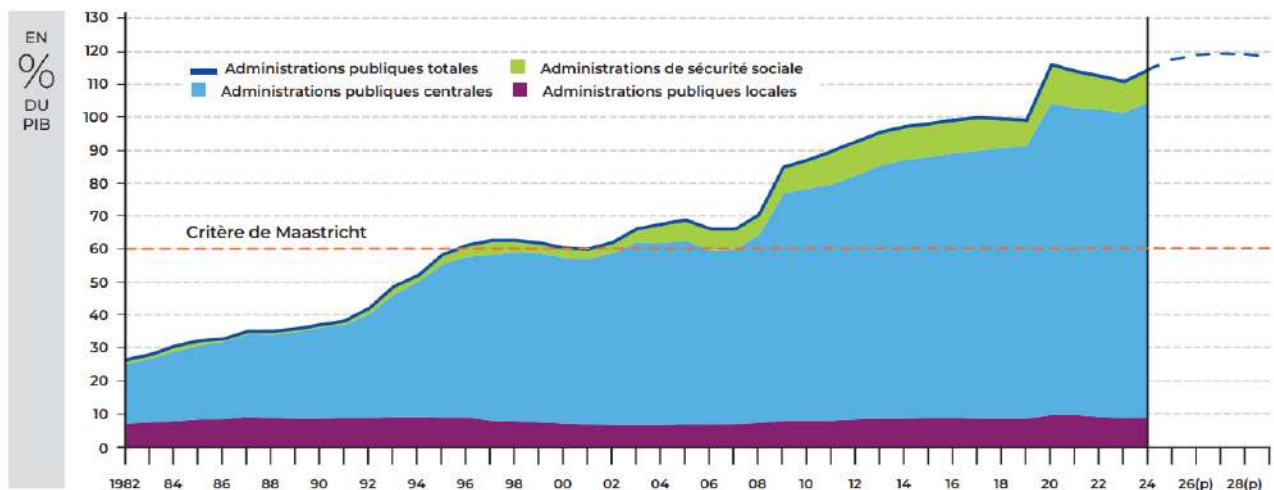
En octobre 2024, la France a présenté son plan budgétaire et structurel à moyen terme pour la période 2025-2029. A la suite de l'examen de ce plan, le Conseil a recommandé une trajectoire pluriannuelle de dépense pour 2025-2029. En avril, le premier rapport d'avancement annuel a été présenté par la France.

Juillet 2025, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation actant que la France se conforme, à ce stade, à ses engagements européens, y compris dans la mise en œuvre des réformes et investissements. Par conséquent, il n'y a pas d'escalade de la procédure pour déficit excessif.

Dans ce contexte, il est important de rappeler la faible part des administrations publiques locales dans ce déficit (9 % en 2024) et notamment les collectivités qui assurent près de 70 % des investissements publics. De plus, les collectivités sont tenues par des règles budgétaires strictes, Contrairement à l'Etat, elles ne peuvent emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement et doivent consacrer leurs emprunts au seul financement des dépenses d'investissement.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



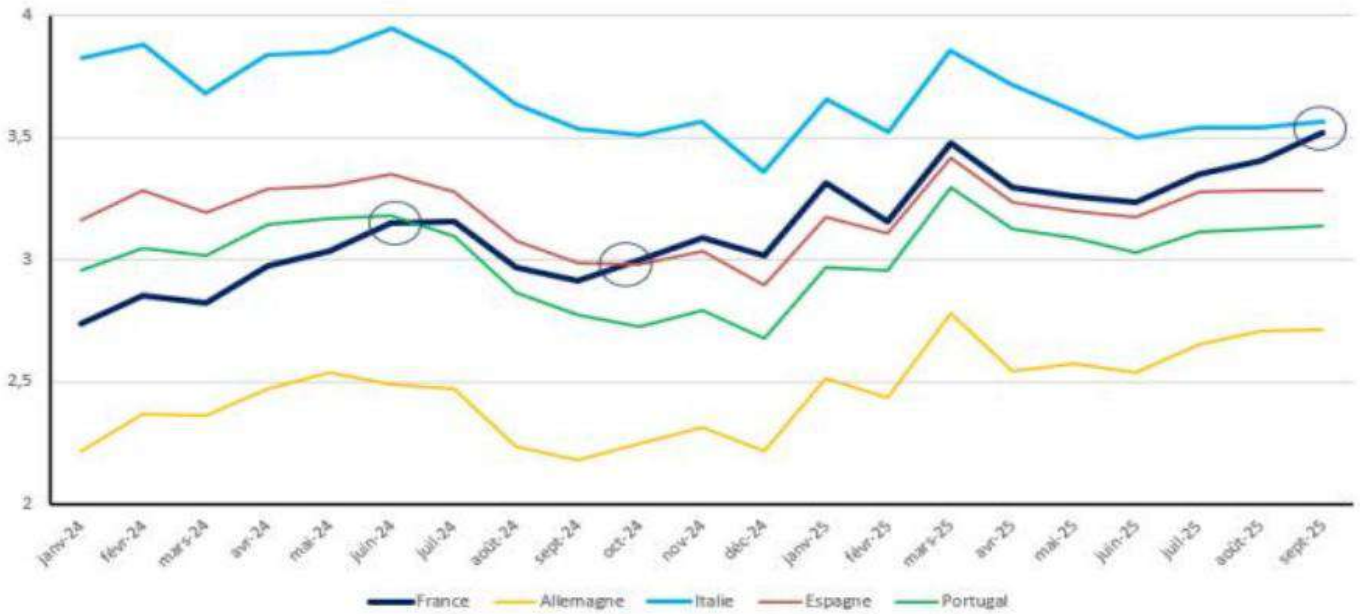
1.5 Evolution des taux d'intérêt

En septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et faire craindre une hausse soutenue des taux d'intérêt sur la dette française.

En octobre, l'État français empruntait pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. Les taux souverains du Portugal puis de l'Espagne sont eux devenus inférieurs aux taux français.

Taux souverains à 10 ans en zone euros (en%)

Source : avis HCFP PLF 2026 page 25



Le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Le Premier ministre a choisi le vote d'une loi spéciale.

Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette.

1.6 Loi de finances 2026, Le vote d'une loi spéciale en attendant l'adoption en 2026 de la loi de finances

Le vendredi 19 décembre, la commission mixte paritaire (CMP) du Parlement a échoué à proposer un texte de compromis. Le premier ministre a choisi le vote d'une loi spéciale pour assurer la continuité de la vie de la Nation.

Pour rappel, cette situation est régie par le droit public financier. L'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances prévoit, dans ces circonstances, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale. Cette loi spéciale permet d'autoriser le Gouvernement à percevoir les impôts existants et de disposer des crédits correspondants aux « services votés » au sens de l'article 47 de la Constitution : « les services votés représentent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement, ils ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la dernière loi de finances de l'année. »

Cette loi spéciale votée le 23 décembre 2025 permet donc, jusqu'à promulgation d'une loi de finances, la perception des impôts et le versement aux collectivités locales des concours financiers de l'Etat et des recettes fiscales dans les conditions ordinaires (versement par douzième).

Elle n'intègre cependant aucune mesure fiscale ou budgétaire inscrite dans le projet de loi de finances 2026. Les attributions de nouveaux engagements concernant les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, fonds vert, FNADT,...) sont subordonnées au vote de la loi de finances.

Un nouveau projet de loi de finances doit donc être présenté par le nouveau Gouvernement.

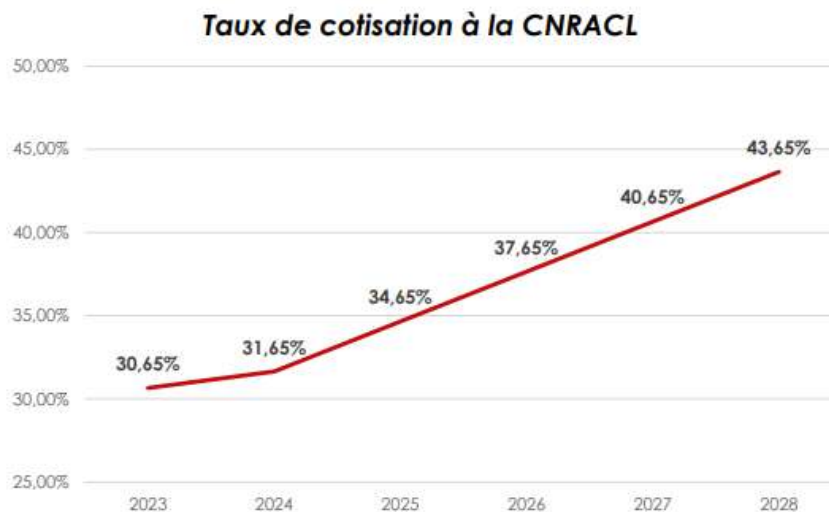
La construction du budget communal 2026 s'inscrit donc dans un contexte incertain, le budget primitif 2026 serait donc amené à évoluer en fonction du vote de la loi de finances en 2026.

Le projet de loi en discussion prévoyait un effort de 8 milliards demandé aux collectivités pour réduire le déficit de l'Etat. Les principales mesures étaient les suivantes :

- Reconstitution et amplification de l'effort du secteur public local par la mise en place d'un second millésime du DILICO (la Ville n'était à priori pas affectée par ce dispositif)
- Ponction de 25 % de la compensation relative à l'exonération des établissements industriels (exonération de 2021)
- Gel de la TVA et réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les EPCI (la Ville n'était pas affectée par ces dispositifs)

1.7 Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de la CNRACL

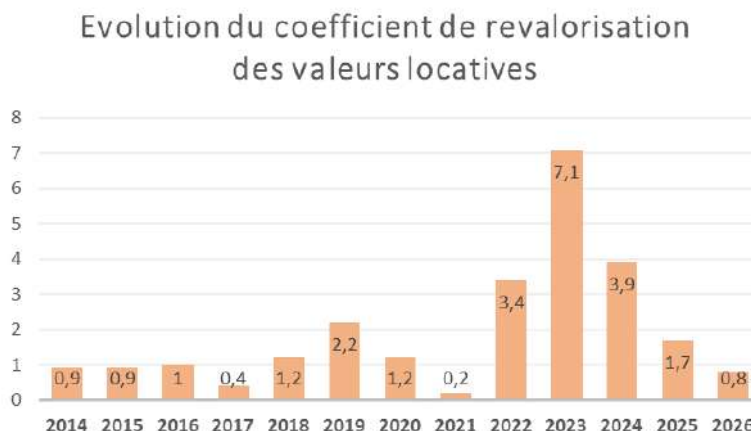
Pour rappel, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 acte une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de 3 points par an pendant 4 ans soit + 12 points au total de 2024 à 2028. A terme, la hausse progressive de 12 points du taux de cotisation à la CNRACL de 2024 à 2028 devrait impacter les collectivités territoriales à hauteur de 5% de leur masse salariale. Pour la Ville de Fougères, cette hausse représente 180 000 € par an uniquement pour le budget principal.



1.9 Revalorisation des valeurs locatives, une actualisation de 0,8

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base s'élèvera à 0,8 % en 2026 (contre 1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023). Ce taux a été défini par la Loi de finances 2017 en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Evolution du coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 2014 à 2026 :

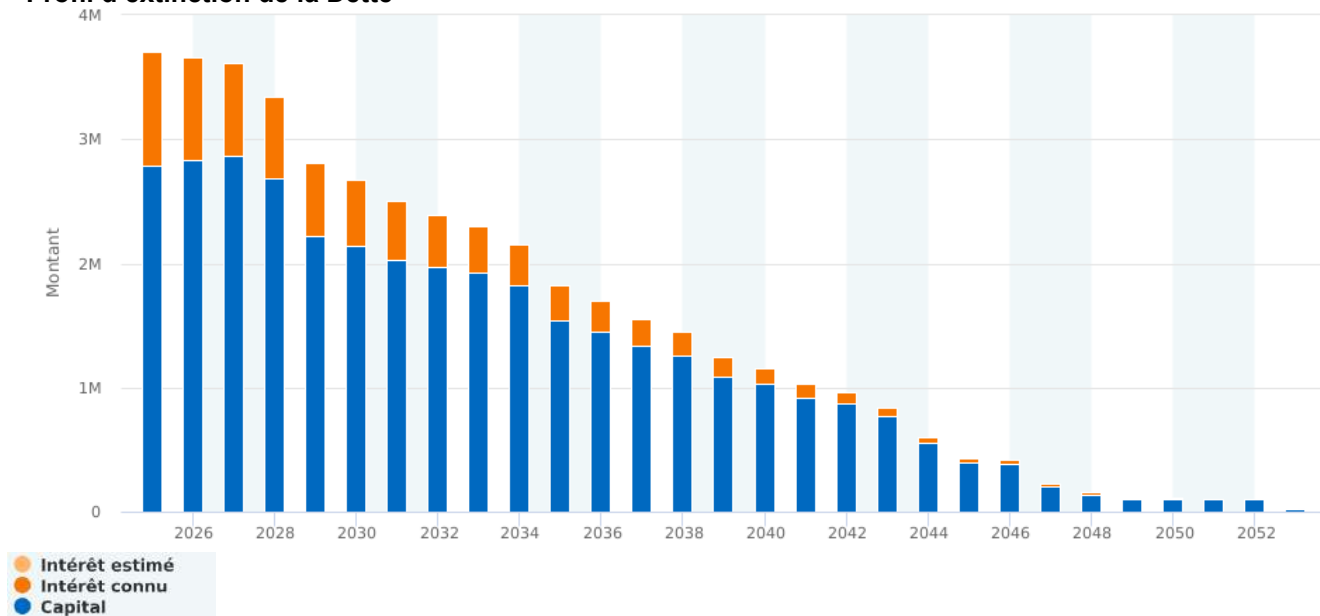


2. Le contexte financier de la Ville de Fougères

La dette



- 1) Le profil d'extinction du capital restant dû et des annuités à payer (capital et intérêts) au cours des prochaines années est le suivant :

Profil d'extinction de la Dette



- 2) L'encours de notre dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 36 998 722 € soit 1 766 € / habitant sur la base d'une population totale de 20 946 habitants. Au compte administratif 2024, le délai de désendettement de la commune était de 5,34 ans.

3) Notre dette est répartie ainsi :

| | | | |
|---|---|-------------------------|---|
|  | Nombre de financements | 41 | 36 998 722€ CRD (au 01/01/2026) |
| | Durée de vie résiduelle | 27 ans | |
| | Durée de vie résiduelle moyenne | 16 ans et 4 mois | |
|  | Taux fixe (part de l'encours) | 53,65% | 2,46% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025) |
| | Taux variable (part de l'encours) | 46,35% | |
| | Taux structuré (part de l'encours) | 0% | |

*Durée de vie résiduelle : durée de vie de l'emprunt le plus long de la collectivité

** Durée de vie résiduelle moyenne : moyenne des durées de vie des emprunts de la collectivité

Répartition par indexation :

| Indexation | Nombre de lignes | CRD | Poids |
|------------|------------------|-----------------|---------|
| Taux fixe | 29 | 19 848 775,06 € | 53,65% |
| Livret A | 7 | 10 080 583,53 € | 27,25 % |
| Euribor 3m | 4 | 6 850 000€ | 18,51 % |
| TAG 3m | 1 | 219 363,65 € | 0,59 % |

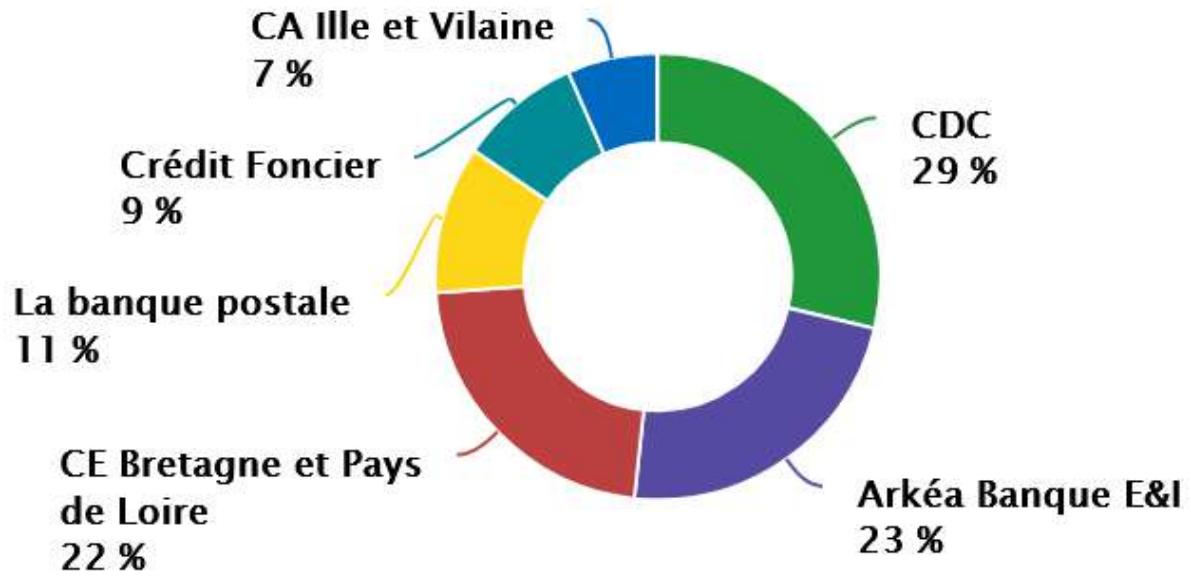
4) Le taux d'intérêt moyen s'élève à 2,46 %.

5) Selon la charte GISSLER, 95 % de la dette se situe en 1A et 5 % en 1B (emprunt avec contrat de couverture, Si Euribor 3Mois supérieur à 4% Alors Euribor 3Mois sinon Taux fixe à 2,93%). La dette de la Ville est donc sans risque sur l'indice et sans risque sur la structure de la formule de calcul.

6) Nos prêteurs se répartissent ainsi :

| Banque | | Encours | Nombre de produits en vie | Poids |
|--|---|-----------------|---------------------------|---------|
| Caisse des Dépôts et Consignations |  | 10 640 116,04 € | 12 | 28,76 % |
| Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels |  | 8 483 301,58 € | 9 | 22,93 % |
| Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire |  | 8 198 816,93 € | 10 | 22,16 % |
| La banque postale |  | 3 969 536,42 € | 5 | 10,73 % |
| Crédit Foncier |  | 3 275 000 € | 2 | 8,85 % |
| Crédit Agricole d'Ille et Vilaine |  | 2 413 201,28 € | 3 | 6,52 % |
| CAF d'Ille-et-Vilaine |  | 18 750,00 € | 1 | 0,05% |

Répartition par banque au 1/01/2026



7) L'encours de la dette sur les dernières années a évolué ainsi :



Les garanties d'emprunts

La commune de Fougères est appelée à garantir les emprunts d'un certain nombre d'organismes gérant le logement social et d'associations.

Fin 2025, la répartition des garanties accordées était la suivante :

| | |
|--|---------|
| - Fougères Habitat : | 77,72 % |
| - Associations et autres bailleurs sociaux : | 22,28 % |

Les types de dette garantie sont les suivants :

| Indexation | Montant garanti - Capital Restant Dû | % de répartition |
|----------------------|--------------------------------------|------------------|
| Livret A | 28 505 801,02 € | 83,83% |
| Taux fixe | 5 498 384,25 € | 16,17% |
| Ensemble des risques | 34 004 185,27 € | 100,00% |

La dette garantie est à 100% sans risque selon la charte GISSLER

Les bénéficiaires sont les suivants :

| Bénéficiaire | Montant garanti | Nombre de garanties démarrées ou à venir | Poids |
|--|----------------------|--|------------|
| Fougères Habitat | 26 428 031,82 € | 128 | 77,72 |
| Association Anne Boivent | 2 488 824,36 € | 2 | 7,32 |
| Les Foyers | 2 135 142,79 € | 9 | 6,28 |
| Espacil Habitat | 1 845 813,70 € | 17 | 5,43 |
| Association Les Amis d'Emmaüs | 382 492,71 € | 2 | 1,12 |
| Institut de Formation des Maisons Familiales Rurales | 258 050,12 € | 2 | 0,76 |
| OGEC Saint-Léonard | 233 333,32 € | 1 | 0,69 |
| Néotoa | 188 336,64 € | 5 | 0,55 |
| Association Jean-Baptiste Le Taillandier | 31 859,74 € | 1 | 0,09 |
| Tennis Club Fougerais | 12 300,08 € | 1 | 0,04 |
| Association Immobilière Jeanne d'Arc | | 0 | 0,00 |
| | 34 004 185,27 | 168 | 100 |

Parmi les prêteurs, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 95 % de la dette garantie.

| Preteur | CRD Garanti | % |
|--|-----------------|---------|
| Banque Populaire Grand Ouest | 88 774,94 € | 0,26% |
| BNP Paribas | 12 300,08 € | 0,04% |
| Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire | 206 359,93 € | 0,61% |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 32 444 204,88 € | 95,41% |
| Crédit Agricole d'Ille et Vilaine | 501 148,13 € | 1,47% |
| Crédit Agricole du Morbihan | 486 204,26 € | 1,43% |
| Crédit Mutuel de Bretagne | 265 193,06 € | 0,78% |
| Total général | 34 004 185,27 € | 100,00% |

La fiscalité

Le montant des impôts locaux (taxes sur le foncier bâti et non bâti) est le produit du taux de chacune de ces taxes et de la moitié de la valeur locative définie pour chaque logement.

Depuis 2021, la Ville ne peut intervenir que sur les taux d'imposition des taxes foncières ainsi que sur celui de la taxe d'habitation relative aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Les taux des contributions directes de la Ville 2025 sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 49,16 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,62 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 18,33 %
-

Nos services sont organisés en quasi-totalité en régie à l'exception du faisant l'objet d'une délégation de service public.

Les effectifs municipaux

Structure des effectifs :

Les effectifs de la Ville de Fougères et du CCAS au 31 décembre 2024 et présentés au dernier bilan social sont les suivants :

- 331 temps complets
- 64 temps non complets

Ces chiffres intègrent les agents des services de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les agents du CCAS. Pour mémoire, ces services font l'objet de budgets distincts.

La moyenne d'âge des agents est de 47 ans et la répartition par catégorie est la suivante :



● Catégorie A (11%) ● Catégorie B (7 %) ● Catégorie C (82 %)

soit :

- 247 femmes
- 148 hommes

(source : bilan social au 31/12/2024)

Le temps de travail dans notre collectivité a été fixé à 1 607 heures par an depuis la délibération prise le 16 décembre 2021. En 2025, 1 362 heures supplémentaires ont été réalisées pour un montant total de 32 235,06 €.

La collectivité a défini ses lignes directrices de gestion fin 2020, conformément à la loi de transformation de la fonction publique de 2019, afin de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

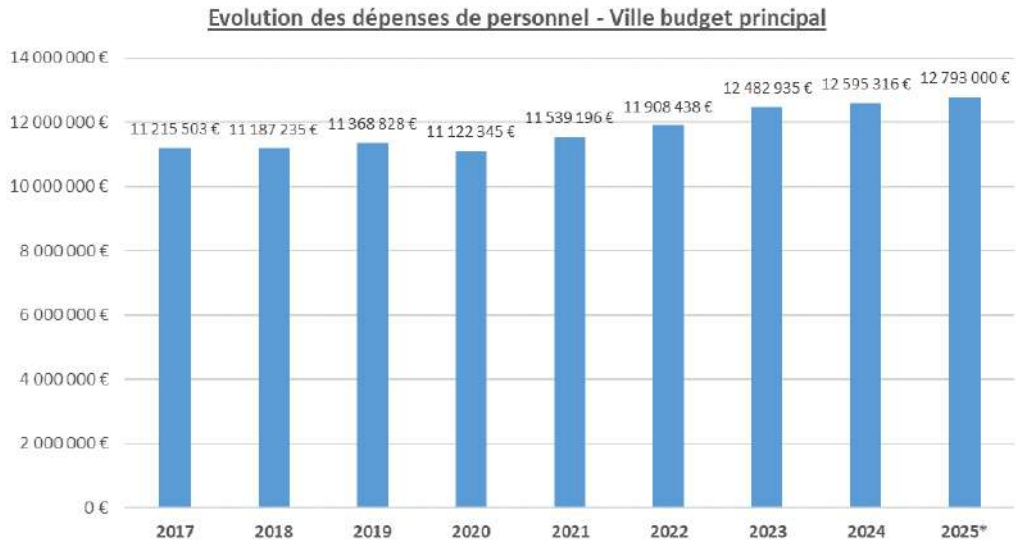
Six critères ont été retenus : 1^{er} critère : conditions statutaires ; 2^{ème} critère : besoins structurels de la collectivité ; 3^{ème} critère : appréciation du responsable hiérarchique ; 4^{ème} critère : efforts de formation, préparation aux concours ou aux examens professionnels ; 5^{ème} critère : acquis de l'expérience professionnelle ; 6^{ème} critère : gestion de la carrière de l'agent.

En 2025, Les avantages en nature représentent un montant total de 31 570 € et concernent :

- 5 agents qui bénéficient d'un logement de fonction lié à leur activité de surveillance et gardiennage soit une équivalence de 18 980,45 €
- Les services scolaires travaillant le midi et bénéficiant de repas (33 agents pour 2 313 repas) soit une équivalence de 12 590 €.

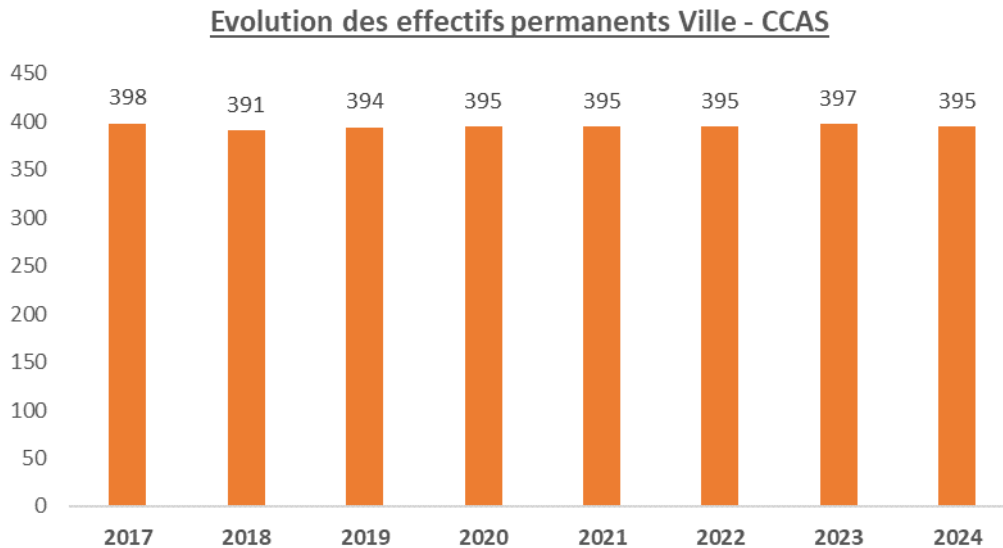
Depuis 2023, la collectivité expérimente la semaine de 4 jours pour les personnes volontaires. 47 agents bénéficient actuellement de ce dispositif.

Evolution des dépenses et des effectifs :



*estimé

Pour rappel en 2023, afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la Ville dans un contexte d'inflation, la collectivité en décembre a décidé de verser la prime pouvoir d'achat (166 000 € concernant le budget principal).



En 2025, le niveau estimé des dépenses de personnel est en augmentation par rapport à celui de 2024 et devrait être de l'ordre 2 % de progression de BP à BP. Cette évolution s'explique notamment par l'évolution des cotisations CNRACL décidée par le Gouvernement par ordonnance en janvier 2025.

Budget et rémunérations (données compte administratif 2024) :

Les éléments de rémunération se composent de la façon suivante en 2024 :

La rémunération brute comprend le traitement brut, le supplément familial de traitement, les primes ou indemnités, ainsi que la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

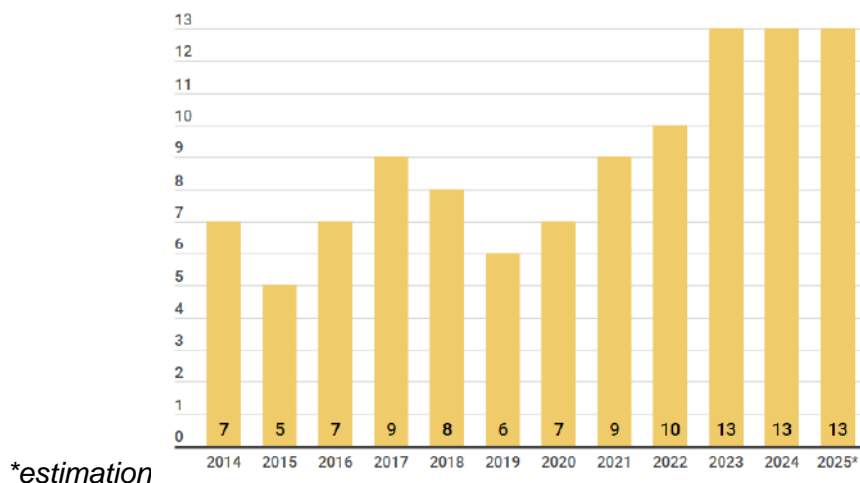
| | CA 2023 | CA 2024 | % |
|---|---------------------|---------------------|-----------------|
| Rémunérations personnel titulaire | 6 996 204 € | 6 109 201 € | 1,12% |
| <i>dont rémunération principale</i> | 6 041 627 € | 6 109 201 € | 1,12% |
| <i>dont autres indemnités</i> | 812 381 € | 742 898 € | -8,55% |
| <i>dont Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et supplément familial de traitement</i> | 133 542 € | 124 443 € | -6,81% |
| Rémunérations personnel non titulaire | 1 708 971 € | 1 786 400 € | 4,53% |
| Emplois d'avenir et Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) | 4 267 € | 0 € | -100,00% |
| Rémunérations des apprentis | 66 701 € | 64 592 € | -3,16% |
| Cotisations sociales | 3 512 655 € | 3 621 490 € | 3,10% |
| Assurance Personnel | 107 634 € | 101 058 € | -6,11% |
| Personnel extérieur (Centre de gestion, AIPF,...) | 77 415 € | 25 848 € | -66,61% |
| Médecine du travail, pharmacie et autres charges | 9 088 € | 5 938 € | -34,67% |
| Total | 12 482 935 € | 12 595 316 € | 0,90% |

Pour rappel, l'évolution globale constatée en 2024 résulte principalement des mesures suivantes :

- L'incidence en année pleine de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5% au 1er juillet 2023) : + 60 000€
- L'incidence en année pleine de 5 points d'indice majoré à tous les agents des collectivités (au 1^{er} janvier 2024) : + 100 000€
- La non-reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée en 2023 : - 166 000 € (hors charges salariales)
- Revalorisation du SMIC (indexation sur l'inflation) : + 20 000€
- Les avancements et promotions: + 30 000€
- Les élections européennes : + 10 000 €
- La participation à la prévoyance des agents (7€/mois) à compter de janvier 2024: + 20 000€

Le niveau d'investissement

Le graphique ci-après rappelle les montants des investissements payés par la Ville ces dix dernières années (y/c travaux en régie) :



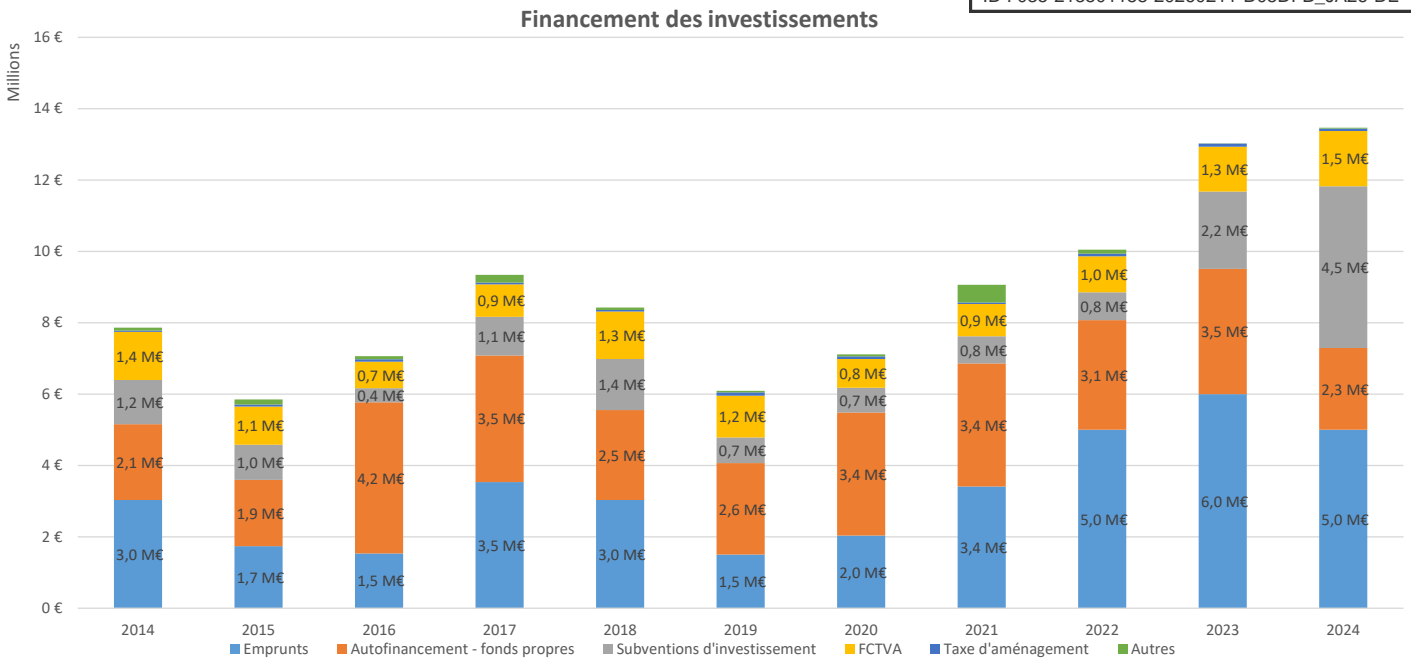
Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

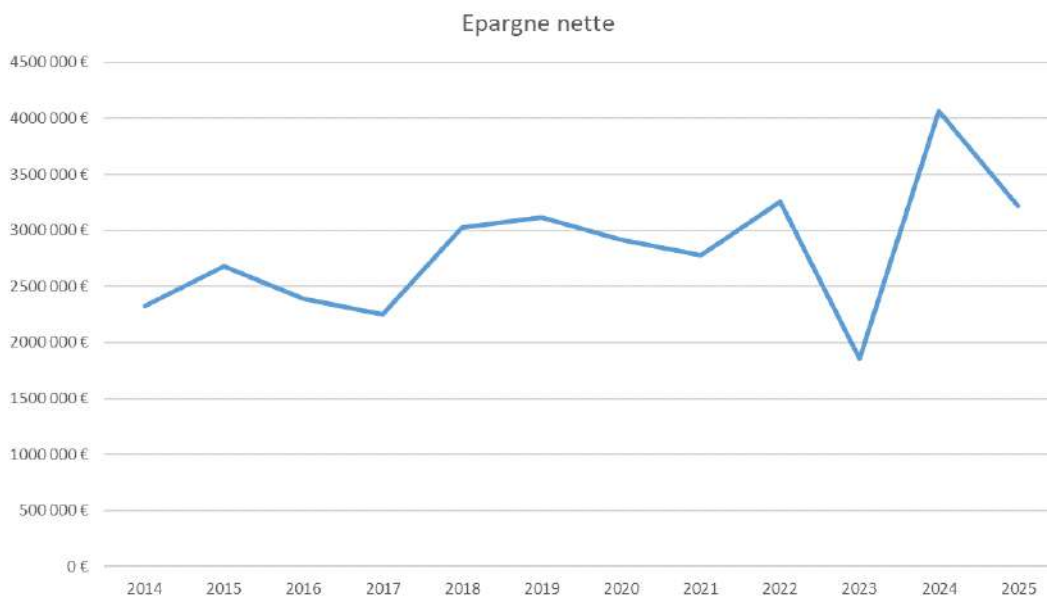
Publié le

ID : 035-213501158-20260211-D05DFB_JA26-DE



Etant donné le volume des investissements en 2024, le recours à l'emprunt a été plus élevé malgré un bon niveau de subvention d'investissement.

Evolution de l'épargne nette



202 : estimation

Après une évolution positive de l'épargne nette sur la période 2017-2019, la crise sanitaire a inversé la dynamique avec une diminution du solde en 2020. En 2023, le contexte inflationniste a provoqué une chute de l'épargne nette due notamment à une augmentation forte des coûts de l'énergie et la remontée des taux d'intérêt. En 2024, l'augmentation des impôts, le dynamisme des recettes des activités (droits d'entrées au château, stationnement, ...) ainsi que des recettes exceptionnelles (reprise excédent Mélouin, filet de sécurité) ont permis de retrouver une épargne nette d'un meilleur niveau afin de financer un volume important d'investissements. En 2025, l'épargne nette reste d'un bon niveau malgré le non-renouvellement des recettes exceptionnelles encaissées en 2024.

3. Les orientations budgétaires 2026

Les orientations budgétaires 2026 et les priorités de la Ville s'inscrivent dans la continuité afin de permettre aux services d'assurer des services de qualité et de continuer les investissements votés par le Conseil municipal. A l'issue des élections municipales du mois de mars prochain ces orientations pourront être amendées, dans un budget supplémentaire, selon les choix de la nouvelle équipe municipale.

Les orientations 2026 sont les suivantes :

- Poursuivre la politique de lutte contre le dérèglement climatique en réduisant encore les émissions carbone des activités de la Ville. Pour cela, des actions de relamping sont programmées et une reprise en régie du remplacement de l'éclairage public est planifiée en 2026 afin d'intensifier nos interventions. Le schéma vélo et le plan d'amélioration des déplacements fougèrais seront progressivement mis en œuvre. Les travaux du futur Pôle d'Échange Multimodal (PEM) commenceront cette année. Des actions de végétalisation sont prévues en 2026 avec notamment le remplacement des fontaines place Aristide Briand et la renaturation de cours d'école.
- Etablir un programme d'optimisation et de rénovation concernant la gestion de notre patrimoine immobilier en proposant au vote, lors du 1^{er} trimestre 2026, le schéma directeur immobilier et énergétique.
- Attirer des professionnels de santé avec l'ouverture en 2026 de la maison de santé du site Bertin et accompagner la pratique physique et sportive des habitants grâce à la maison sport santé située aux ateliers qui a été ouverte en fin d'année 2025.
- Favoriser les conditions éducatives en accueillant une unité d'enseignement en maternelle autisme à la Forairie et en créant un groupe scolaire sur le site de la Châtierre afin de permettre une meilleure continuité pédagogique, une rationalisation des infrastructures et un cadre modernisé et attractif pour les familles.
- Maintenir un niveau d'imposition favorable en n'augmentant pas les taux d'imposition.
- Continuer à apporter notre soutien à l'intervention des forces de l'ordre et des acteurs de la prévention par la mobilisation et l'animation du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que par l'installation prévue de nouvelles caméras notamment dans de le secteur de la gare routière et rue Balzac.
- Soutenir la construction et la réhabilitation de logements par l'accompagnement financier de plusieurs programmes de logements sociaux et par l'application des dispositifs de financement OPAH-RU, Site Patrimonial Remarquable (SPR) et logements vacants.
- Garantir des services publics accessibles et de qualité pour nos concitoyens (éducation, petite enfance, jeunesse, social, culture, sports, cadre de vie, ...).
- Soutenir le commerce et l'artisanat par l'application du plan existant (boutiques-test, subvention animations, ...) et par les travaux de requalification de la rue de la Forêt. Des dispositifs d'indemnisation seront proposés dans le cadre de ces travaux et ceux du futur Pôle d'Échange Multimodal (PEM)
- Continuer de soutenir les associations dont le rôle est majeur dans la vie locale et de proposer nos animations « place aux arts », « les jeudis du château » et « les jardins féériques » qui attirent chaque année de nombreux visiteurs
- Préparer l'avenir en réalisant des investissements structurants et en rénovant nos équipements utiles aux citoyens de Fougères et de Fougères Agglomération :

- Le commencement des travaux du futur pôle d'échange multimodal
- La rénovation du terrain synthétique de Berthelot
- La continuité des travaux d'aménagement de l'Annexe
- Les études, la maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux en fin d'année du futur pôle petite enfance de la Châtierre
- La maîtrise d'œuvre relative aux travaux concernant les Eglises Saint-Sulpice et Saint-Léonard et le Beffroi

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES EN 2026

Comme pour les années précédentes, les dépenses de fonctionnement de l'année 2026 ont été estimées avec le souci de maintenir des services de qualité pour nos concitoyens de la manière la plus efficiente possible. A cet instant, le projet de loi de finances n'étant pas voté, le budget repose sur le contexte législatif connu de 2025.

Les dépenses prévues devraient s'élever à 24,5 millions d'euros environ, en augmentation de 0,33 % soit environ 80 000 € de plus par rapport aux prévisions de l'année précédente.

1) Les traitements et charges de personnel

La dépense totale de ce chapitre est estimée à 13,25 millions d'euros.

L'évolution attendue des traitements et charges de personnel est de + 1,84 % de BP à BP, soit + 240 000 €

Cette évolution s'explique principalement par :

- Augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL : + 180 000 €
- Le glissement vieillissement technicité (GVT) : + 20 000 €
- Création d'un poste d'adjoint technique éclairage public pour la reprise en régie du remplacement des lampes énergivores par des LED : + 30 000 €
- Incidence en année pleine du poste de la maison sport santé + 30 000 € financé en grande partie par des partenaires
- Les avancements et promotions : + 20 000 €

2) Les charges à caractère général

Ces charges se rapportent à l'entretien, aux fournitures, à la réparation et à la maintenance des bâtiments communaux, aux espaces verts, aux réseaux, aux véhicules et matériels. Elles concernent également les consommations d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant, les assurances, les dépenses de formation des personnels, les taxes et redevances...

Ces charges sont prévues en diminution de 90 000 € (hors travaux en régie) soit -1,5 % par rapport à 2025 compte tenu notamment des évolutions attendues concernant les charges d'électricité.

En effet, il est tenu compte des indications de l'évolution du Syndicat départemental d'électricité (SDE35) à savoir une diminution des tarifs de 30 % sur l'électricité et de 5 % sur le gaz, il est par ailleurs tenu compte de l'entrée en activité de la maison de santé :

| | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | BP 2025 | BP 2026 | Evolution BP |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------|
| Electricité | 588 936 € | 616 083 € | 736 683 € | 1 058 127 € | 911 010 € | 870 000 € | 962 969 € | -20% |
| dont éclairage public | 283 703 € | 328 852 € | 326 314 € | 382 182 € | 306 064 € | 330 000 € | 211 947 € | -20% |
| Gaz | 337 065 € | 359 800 € | 320 455 € | 549 569 € | 550 000 € | 539 100 € | 355 454 € | -4% |
| Total | 926 001 € | 975 883 € | 1 057 139 € | 1 607 695 € | 1 461 010 € | 1 409 100 € | 962 969 € | |

Les principales autres évolutions sur ce chapitre sont les suivantes :

- Le changement de cotisation concernant l'affiliation au CDG 35 et la cotisation additionnelle : 100 000 €
- Augmentation de la dotation des vêtements de travail des agents (location + achat) : + 35 000 €
- Provision indemnisation des commerçants 2026 + 30 000 €

3) Les subventions et dotations

Ces dépenses concernent les subventions de fonctionnement aux associations, les subventions aux emplois pérennisés, les subventions aux associations conventionnées, les dotations annuelles, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux écoles privées.

En 2026, ces dépenses sont estimées à 3,91 M€, soit - 145 000 € par rapport au BP 2025.

Les principales variations sont les suivantes :

- Diminution de la subvention CCAS de 150 000 € afin de tenir compte du réalisé 2025, il est inscrit 1 250 000 €

4) Les charges financières

Ces charges correspondent principalement au paiement des intérêts de la dette. L'estimation des crédits correspondants pour l'année 2026 est de 970 000 € soit une diminution de 38 000 € par rapport au Budget Primitif 2025 (-3,7%). Cette évolution s'explique par la diminution des taux liée aux emprunts à taux variable ainsi qu'à celle du livret A et par la répartition entre remboursement du capital et règlement des intérêts.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES EN 2026

Les recettes réelles prévues devraient s'élever à 28,6 millions d'euros environ, en augmentation de 1,41 % soit environ 397 000 € de plus par rapport aux prévisions de l'année précédente.

Les dotations et participations

Les dotations et participations qu'il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2026 s'élèvent à 6,548 millions d'euros, soit une augmentation de 82 796 € par rapport au BP 2025.

En l'absence de la loi de finances, les propositions tiennent compte d'une hypothèse basée sur la continuité de 2025 :

Ces dotations sont les suivantes :

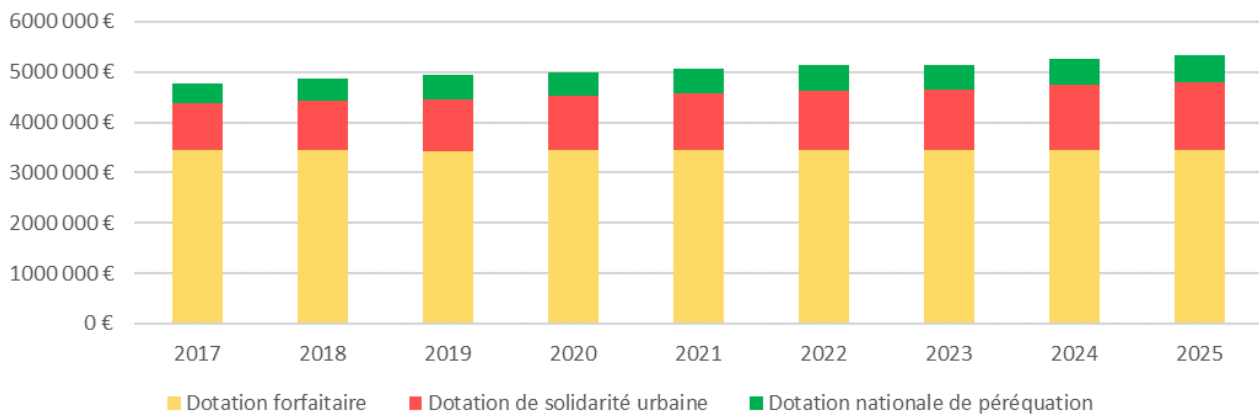
1) La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se compose de trois dotations :

- La dotation forfaitaire, c'est le socle de la DGF versée aux communes. Elle évolue en fonction de l'évolution de la population. Il est prévu un montant perçu en 2026 de 3 450 000 €.
- La dotation de solidarité urbaine, c'est une dotation de péréquation basée sur quatre critères : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans la commune, le revenu moyen des habitants de la commune et la proportion de personnes couvertes par des prestations logements (APL). La Ville a bénéficié à partir de 2017 de la suppression de la DSU « cible » qui ciblait la majorité de la dotation sur les 200 premières communes selon un indice synthétique. En 2025, Fougères était classée au rang 317. A l'instar de l'année passée, la Ville de Fougères devrait bénéficier de l'abondement national pour cette dotation. Il est prévu 80 000 € de plus par rapport au montant prévu en 2025 (1 410 000 €)
- La dotation nationale de péréquation, c'est une dotation de péréquation basée sur le potentiel financier par habitant et l'effort fiscal. L'enveloppe dédiée à cette dotation était stable en 2025. Il est prévu de reconduire un montant similaire à celui perçu en 2025, soit 520 000 €.

Evolution des dotations sur les dernières années de la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Evolution de la DGF



| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dotation forfaitaire | 3 440 369 € | 3 435 403 € | 3 443 393 € | 3 450 100 € | 3 456 081 € | 3 441 924 € | 3 457 876 € | 3 456 932 € |
| Dotation de solidarité urbaine | 979 036 € | 1 025 628 € | 1 075 096 € | 1 118 142 € | 1 160 549 € | 1 201 825 € | 1 279 750 € | 1 350 422 € |
| Dotation nationale de péréquation | 459 708 € | 487 282 € | 483 018 € | 504 499 € | 512 432 € | 498 683 € | 524 657 € | 530 213 € |

2) Les compensations partielles des exonérations de contributions directes décidées par l'Etat

Ces compensations versées à la ville de Fougères sont estimées à 340 000 € soit une diminution de 100 000 €.

Pour rappel, la compensation de Taxe d'habitation a été supprimée en 2021 en conséquence de la réforme. Par contre, la compensation de la taxe sur le foncier bâti a fortement augmenté en 2021 du fait de l'exonération décidée par l'Etat de la moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Le projet de loi de finances 2026 intégrait une diminution de 25 % de la compensation relative aux établissements industriels. Cette estimation est conservée en attendant la loi de finances 2026 votée.

3) Les autres dotations et participations, hors DGF

Estimées à 868 000 €, ces dotations devraient être en augmentation de près de 11 % par rapport aux inscriptions du BP 2025, soit environ 90 000 €. Les principales évolutions sont :

- + 54 000 € par le financement maison sport santé

- + 24 000 € pour le financement de postes de coopération convention territoriale global

Les produits du domaine, des services, de gestion courante et atténuation de charges

Ces produits sont proposés à 4 222 220 €, ils concernent principalement les services facturés aux usagers :

- Sur la base de tarifs créés et révisés chaque année par la collectivité : droits de place, droits d'entrée
- Sur la base de contrats : location de salles aux associations, organismes, Services de l'Etat (gendarmerie, DGFIP,), maison de santé, budgets annexes.

Il est prévu sur 2026, une revalorisation moyenne des tarifs d'environ 1 % afin de tenir compte de l'inflation.

Ils concernent aussi les atténuations de charges qui se rapportent aux remboursements perçus au titre d'indemnités journalières, du contrat d'assurance décès, maladie professionnelle et accidents du travail pour le personnel municipal.

Il est tenu compte de la remontée des droits d'entrée au château compte-tenu des recettes enregistrées en 2025 s'élevant à 1 000 000 € et des entrées de la Course prévues sur 2026. Il est donc retenu un montant de recettes de 1 050 000 € concernant ces activités. Par ailleurs, il est inscrit un montant de 200 000 € pour les recettes de droits de stationnement.

Les impôts et taxes

Les produits attendus concernent :

- 1) Les contributions directes
- 2) Les dotations versées par Fougères Agglomération
- 3) Les autres impôts et taxes

1) Les contributions directes

Il est proposé de reconduire les taux 2025 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 18,33 %

Taxe foncière sur le bâti : 49,16 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 52,62 %

Le produit attendu en 2026 devrait s'élever à 12 100 000 €, soit une évolution de 1,8 % en conséquence également d'un coefficient national de revalorisation des bases fiscales pour 2026, déterminé par la loi de finances à 0,8 % et de l'évolution physique des bases.

Pour rappel, l'imposition des fougerais reste toujours modérée sur le territoire avec des cotisations de taxe foncière basées sur la valeur locative moyenne parmi les moins élevées de la quarantaine de villes de Bretagne de plus de 10 000 habitants principalement du fait de valeurs locatives bien plus basses que celles des autres villes de la Région. Il est nécessaire de retenir que la cotisation de taxe foncière est le produit du taux par la moitié de la valeur locative cadastrale.

1) La dotation versée par Fougères Agglomération

L'attribution de compensation annuelle versée à la ville de Fougères par Fougères Agglomération est prévue au niveau de 2025, soit 4 752 159 €.

2) Les autres impôts et taxes

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

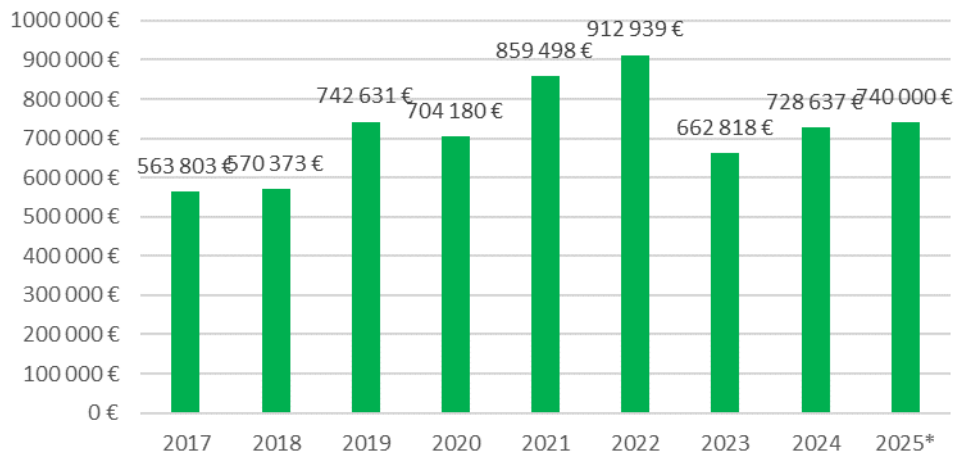
Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 035-213501158-20260211-D05DFB_JA26-DE

Les autres produits attendus (droits d'enregistrement, fonds de intercommunales et communales, taxe sur la consommation finale d'électricité...) sont stables. Les droits de mutation devraient atteindre en 2025 un montant proche de 740 000 €. Il est donc inscrit au BP 2026, un montant de 700 000 € ajusté sur la réalisation 2025.

Evolution des droits de mutation 2015-2024



*valeur 2025 : estimé

L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements est lié cette année à celui des subventions d'un bon niveau que nous percevons et nécessite de disposer d'un autofinancement suffisant.

Après avoir tenu compte de la part des dépenses de personnel liée aux travaux en régie (300 000 €), et compte-tenu des efforts d'économie dans nos dépenses, l'autofinancement brut proposé devrait être proche de 4,9 millions d'euros soit après déduction du remboursement du capital de la dette, une épargne nette de près de 1,8 millions d'euros.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2026, nous prévoyons d'inscrire 12 millions d'euros d'investissement.

Cet important niveau d'investissement contribue à la qualité de nos services publics municipaux ainsi qu'à soutenir les entreprises du bâtiment et des travaux publics, notamment de notre région, et donc l'emploi.

Les projets en autorisations comptables pluriannuels (AP/CP) :

Il s'agit des autorisations de programmes qui concernent des travaux dont les paiements s'échelonnent sur plusieurs années.

L'intérêt d'une autorisation de programme est d'inscrire chaque année au budget seulement les crédits susceptibles d'être payés durant l'exercice et donc d'éviter de reporter à la fin de l'année des crédits non mandatés.

Les répartitions de crédits pour les autorisations de programme votées sont les suivantes :

Autorisations de programme (en TTC) :

Programme pluriannuel : Maison des jeunes et aménagements annexes

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|-------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 |
| Voté | 2 062 000,00 € | 1 945 076,82 € | 106 923,18 € | 10 000,00 € |

Programme pluriannuel : Quartier de l'annexe Crèche

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|-------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 |
| Voté | 1 878 000,00 € | 1 699 440,40 € | 168 559,60 € | 10 000,00 € |

Programme pluriannuel : Groupe scolaire Duguesclin

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 |
| Voté | 2 126 000,00 € | 1 578 957,28 € | 438 042,72 € | 109 000,00 € |

Programme pluriannuel : CIAP'S

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | |
|------|----------------|-----------------------------------|----------------|--------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 |
| Voté | 9 697 124,03 € | 6 968 978,44 € | 2 674 149,14 € | 100 000,00 € |

Programme pluriannuel : Travaux de restauration du château

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 |
| Voté | 2 398 247,99 € | 1 760 677,38 € | 200 000,00 € | 437 570,61 € |

Réalisation du pôle d'échanges multimodal

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | | | | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 | CP 2027 | CP 2028 | CP 2029 |
| Voté | 8 930 000,00 € | 183 612,54 € | 400 000,00 € | 1 967 230,00 € | 1 150 000,00 € | 2 900 000,00 € | 2 329 157,46 € |

Aménagement de la rue de la Forêt

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|
| | | CP 2026 | CP 2027 |
| Voté | 1 375 090,00 € | 475 090,00 € | 900 000,00 € |

Programme pluriannuel : Quartier de l'annexe Voirie

| AP | Montant AP | échancier des crédits de paiement | | |
|------|----------------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| | | exercice ant. | CP 2025 | CP 2026 |
| Voté | 3 776 000,00 € | 2 521 887,04 € | 900 000,00 € | 354 112,96 € |

Les crédits des autorisations de programme seront ajustés afin de tenir compte du réalisé 2025, de l'avancée du programme (ajout de la partie travaux au programme PEM) et des hypothèses de réalisation 2026 avec notamment des travaux pour rue de la Forêt commençant en mars 2026 et donc une plus forte réalisation estimée.

Il est prévu la création de deux autorisations de programme pour :

- Restauration Eglises et Beffroi
- Réalisation du pôle petite Enfance Chatière

Les autres projets en cours pour 2026 :

La Ville de Fougères financera de nombreux autres investissements en 2026 dont notamment :

- Le relamping des ateliers

- Les crédits pour l'installation d'une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à la Forairie
- Les crédits en régie pour le remplacement des lanternes de l'éclairage public
- La mise à niveau de l'éclairage pour la zone de la plaine des grands jeux pour accueillir l'hélicoptère médical
- L'installation des caméras de vidéoprotection rue Balzac et gare routière (complément)
- La rénovation du terrain de football synthétique à Berthelot
- Les crédits pour les projets des éco-conseils de quartier
- La prise en charge de l'aménagement des abords concernant le projet des Urbanistes
- La sécurisation de falaises au 36-38 boulevard Faucheux et 10 chemin Fontaine la Chèze
- Les crédits pour le renouvellement de matériels par les services de la Ville

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes intègrent l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement

Les recettes d'investissement comprennent également :

En premier lieu, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Ce fonds, attribué par l'Etat, est calculé sur les dépenses d'équipement payées l'année précédente et soumises à TVA. Cette recette est estimée à environ 1 845 000 € pour 2026.

En second lieu, les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du Département pour des opérations entrant dans le cadre de leur politique de soutien aux collectivités.

A titre d'exemple, le pôle d'échange multimodal fait l'objet de cofinancements.

Par ailleurs, les recettes d'investissement enregistrent :

- Le produit des amendes de police, produit que la collectivité doit utiliser au profit des travaux d'aménagement routier
- La taxe d'aménagement perçue par la collectivité à l'occasion de la mise en construction de maisons et d'immeubles
- La vente de matériels et d'immeubles dont la Ville n'a plus l'utilité. La ville mettra ainsi en vente des biens immobiliers en 2026 afin de rationaliser son patrimoine et optimiser ainsi ses recettes d'investissement. La Ville a mis en vente à partir de 2024 le bâtiment ex communication, elle n'a cependant pas trouvé d'offre satisfaisante en raison du contexte des taux d'intérêt. Ce bâtiment sera proposé à nouveau à la vente en 2026 ainsi que la maison jouxtant Justy Specker et la maison du 56 avenue de la Verrerie et l'ancien bâtiment de la direction éducation.

Enfin, la dernière recette d'investissement est l'emprunt et correspond au besoin de financement. Le montant qui pourrait être souscrit en 2026 auprès des banques serait de l'ordre de 4 millions compte tenu de la prévision des inscriptions en 2026.

Ce montant emprunté auprès des banques, compte tenu de nos remboursements (près de 3 M€), induit donc probablement une augmentation de l'encours de la dette en 2025 de 1 millions d'euros.

Les conventions de délégation ont été renouvelées à partir du 1^{er} janvier de l'année 2026 pour une année, Fougères Agglomération a délégué la gestion par convention à la Ville de Fougères. Les tarifs 2026 ont été votés par Fougères Agglomération lors de sa séance du 15 décembre.

Les coopérations existantes ont été également renouvelées pour une durée d'une année, avec une année supplémentaire pour l'assainissement. Deux conventions de coopération avec la commune de Lécousse pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et une coopération avec la commune de Saint-Georges-de-Reintembault concernant la gestion de son assainissement collectif.

Les services de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Fougères gèrent ces activités au sein de deux budgets annexes, l'un pour l'eau et l'autre pour l'assainissement. Une comptabilité analytique est tenue à ce sujet afin de distinguer les crédits des services de l'eau et de l'assainissement de Fougères et les crédits des différentes coopérations.

2026 s'inscrit dans un contexte de préparation de l'arrêt des délégations avec une orientation de reprise de l'activité par Fougères Agglomération dans l'objectif de lancement d'une harmonisation tarifaire sur le périmètre de l'Agglomération comme le prévoit le principe d'égalité du service public.

LES ORIENTATION BUDGETAIRES DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les tarifs ont été examinés et votés par le Conseil de l'agglomération lors sa séance du 15 décembre 2025

Les orientations concernant l'eau et l'assainissement pour 2026 sont les suivantes :

- Fournir à l'usager un service de qualité
- Encourager la sobriété des usages de l'eau et préserver la qualité
- Fixer un tarif de l'eau et de l'assainissement favorable pour l'usager fougérais en tenant compte cependant de la facturation énergétique de la station d'épuration
- Lutter contre les fuites en programmant un renouvellement important des réseaux
- Améliorer la connaissance du réseau, les interventions et la communication auprès des usagers en réalisant les investissements nécessaires
- Préserver un bon niveau d'autofinancement pour financer les investissements et le renouvellement de nos réseaux

LE SERVICE DE L'EAU

1/ Les caractéristiques du Service de l'Eau :

| Volume d'eau consommé en m3 (données RPQS) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Domestiques | 812 195 | 852 441 | 850 725 | 839 820 | 817 045 | 879 476 |
| Industriels | 219 898 | 211 932 | 146 223 | 175 650 | 192 473 | 194 528 |
| Total | 1 032 093 | 1 064 373 | 996 948 | 1 015 470 | 1 009 518 | 1 074 004 |

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux de rendement du réseau (%) | 92,12 | 94,49 | 90,83 | 91,34 | 93,17 | 93,32 |

Evolution de l'épargne nette :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Epargne nette | 457 416 € | 451 875 € | 385 998 € | 274 534 € | 209 162 € | 418 290 € |

L'épargne nette augmente en 2024 de 209 128 € en conséquence de l'augmentation de la redevance (1,733 en 2024 contre 1,583 en 2023).

Evolution de l'encours de la dette :

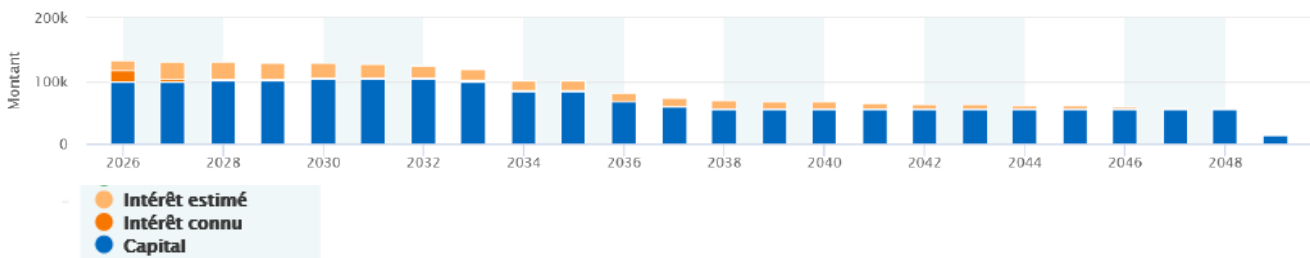
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| Encours de la dette au 31/12 | 675 418 € | 632 547 € | 590 357 € | 548 680 € | 1 906 103 € | 1 828 641 € |

Evolution du délai de désendettement :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Délai de désendettement | 1,36 | 1,29 | 1,37 | 1,73 | 7,7 | 3,7 |

En 2024, le délai de désendettement du budget eau est passé à 3,7 ans en conséquence d'une augmentation de l'épargne nette.

Annuités de remboursement de la dette :



Répartition de la dette au 1^{er} janvier 2026 :

| | | | |
|---------------|------------------------------------|------------------|---|
| Notionnel | Nombre de financements | 4 | 1 713 522,78 € CRD (au 01/01/2026) |
| | Durée de vie résiduelle | 23 ans | |
| | Durée de vie résiduelle moyenne | 19 ans et 8 mois | |
| Risque | Taux fixe (part de l'encours) | 16,29 % | 1,98 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2026) |
| | Taux variable (part de l'encours) | 83,71 % | |
| | Taux structuré (part de l'encours) | 0,00 % | |

Selon la charte de bonne conduite Gissler, l'intégralité de la dette se situe en 1A. C'est-à-dire une dette sans risque sur l'indice et sans risque sur la structure de la formule de calcul.

| Indexation | Nombre de lignes | CRD | Poids |
|------------|------------------|----------------|--------|
| Livret A | 2 | 1 434 436,37 € | 83,71% |
| Taux fixe | 2 | 279 086,41 € | 16,29% |

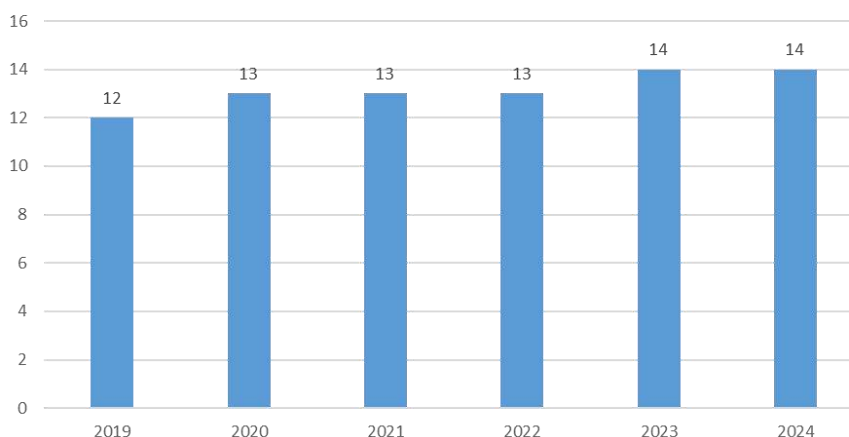
Répartition de la dette par prêteur :

| Banque | | Encours | Nombre de produits en vie | Poids |
|--|---|----------------|---------------------------|---------|
| Caisse des Dépôts et Consignations |  | 1 434 436,37 € | 2 | 83,71 % |
| Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels |  | 161 355,38 € | 1 | 9,42 % |
| Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire |  | 117 731,03 € | 1 | 6,87 % |

2/Les effectifs du service de l'eau

Avec le chef de service et les agents de maîtrise, quatorze agents assurent le bon fonctionnement du réseau et des installations, le renouvellement des équipements ainsi que l'accueil des usagers et l'établissement des factures.

Evolution des effectifs



Le temps de travail du service est celui de la collectivité, à savoir 1 607 heures conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

3/ Les recettes d'exploitation du Service de l'Eau

Les ventes d'eau aux abonnés (particuliers et industriels) représentent 80% des recettes d'exploitation du Service (hors recettes encaissées pour le compte de l'Agence de l'eau) soit 2 300 000 €

Nous avons retenu pour notre simulation financière, un volume comparable aux années passées, soit 1 010 000 m³.

Le budget 2026 sera donc bâti sur cette hypothèse de consommation.

Les autres recettes concernent principalement :

- La taxe entretien compteur : 180 000 €
- Les branchements et remboursements : 40 000 €
- La redevance consommation eau potable pour le compte de l'Agence de l'Eau : 316 000 €

En 2026, les taux sont les suivants :

| | 2025 | 2026 |
|---|---------|---|
| Redevance Agglomération - Ville de Fougères | 2,150 € | Redevance Agglomération - Ville de Fougères |
| dont intégration SMG | 0,184 € | dont intégration SMG |
| Organismes publics : | | Organismes publics : |
| Redevance Agence Eau consommation eau potable | 0,33 € | Redevance Agence Eau consommation eau potable |
| Agence de l'Eau - contre-valeur - performance redevance eau potable | 0,02 € | Agence de l'Eau - contre-valeur - performance redevance eau potable |
| | | 0,184 € |
| | | 0,32 € |
| | | 0,027 € |

L'évolution de 12 centimes en 2026 de la redevance correspond à la répercussion de l'augmentation du tarif d'achat d'eau à Eau pays de Fougères.

- Le remboursement par le budget assainissement des agents communs pris en charge par le budget eau : 60 000 €
- La livraison à soi-même des compteurs (recette d'ordre, pose en régie) : 100 000 €
- La reprise des subventions d'équipement (recette d'ordre) : 20 000 €

3/ Les dépenses d'exploitation du service de l'Eau

La section d'exploitation enregistre les dépenses d'achat d'eau (1 215 000 €) à Eau Pays de Fougères sur la base du tarif de 1,189 centimes d'euro par m3 en 2026 voté lors du dernier Conseil syndical (contre 1,069 €/m3 en 2025).

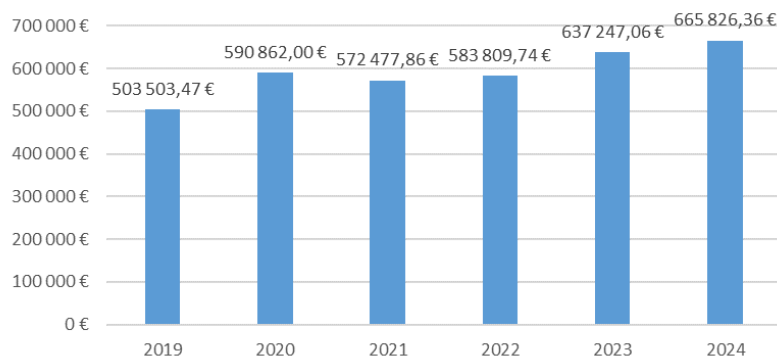
Les autres dépenses concernent :

- Les dépenses de personnel, affectées à la distribution de l'eau et à l'entretien du réseau : (soit 690 000 € au total avec 60 000 € pris en charge au titre de la coopération Lécousse).
- Les redevances prélevées pour le compte des organismes extérieurs (Agence de l'Eau) : 396 000 € (solde de 80 000 € provisionné au titre des redevances précédentes)
- Les achats de compteurs, fournitures et autres charges de gestion courante : 259 228 €
- Les frais financiers : 40 000 €
- Le reversement pour les dotations aux amortissements : 460 000 €.

Les dépenses de personnel

Une partie des dépenses de personnel est affectée à Lécousse selon un décompte d'heure pour le travail effectué dans le cadre de la coopération, ce montant a été de 50 978 € en 2024.

Evolution des dépenses de personnel de 2018 à 2023



Pour rappel, en 2023, une prime pouvoir d'achats a été attribuée en décembre.

4/ Les investissements :

Le montant des dépenses d'équipement devrait s'élever à près de 1 057 000 € avec un programme de renouvellement des réseaux à 922 000 € qui concerne les rues suivantes :

| Programme 2026 | Montant HT |
|---|------------------|
| LOTISSEMENT LA HUNAUDAIS | 257 000 € |
| BLD MICHEL COINTAT | 490 000 € |
| VIABILISATION ZAC PARON - RESEAU DE CHALEUR | 175 000 € |
| TOTAL | 922 000 € |

Il est proposé également la réinscription des crédits pour la pose de chambres de comptage et l'installation de stabilisateurs de pression afin de tenir compte de la nouvelle usine de production pour 177 000 € ainsi que l'installation d'une antenne de télérelève (76 000 €).

5/ Le montant de la redevance Eau

Il a été décidé par le Conseil d'agglomération lors de la séance du 15 décembre 2025 d'augmenter la redevance Eau - Ville de Fougères afin de répercuter l'augmentation du tarif de 12 centimes décidée par Eau Pays de Fougères. La redevance 2026 est donc de 2,270 € par m³ (contre 2,150 en 2025).

6/ Coopération avec Lécousse

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service de l'eau de la Ville de Fougères gère la distribution, l'entretien, la surveillance, la facturation et le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable pour les abonnés Lécousois. La convention a été renouvelée à partir du 1^{er} janvier 2026 pour un an. En 2026, le budget de cette coopération devrait être de l'ordre de 520 000 € en fonctionnement et de 1 052 000 € en investissement avec une prise en charge des dépenses de personnel estimée à 60 000 € soit environ 2 400 heures de mise à disposition.

Les principaux investissements 2026 concerneront les travaux de remplacement de canalisations.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1/ Les caractéristiques du Service de l'Assainissement

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| Epargne nette | 825 363 € | 975 150 € | 949 046 € | 549 657 € | 27 047 € | 337 912 € |

On observe une reprise de l'épargne nette en 2024 en conséquence d'une baisse des prix de l'électricité pour la station.

Evolution de l'encours de la dette :

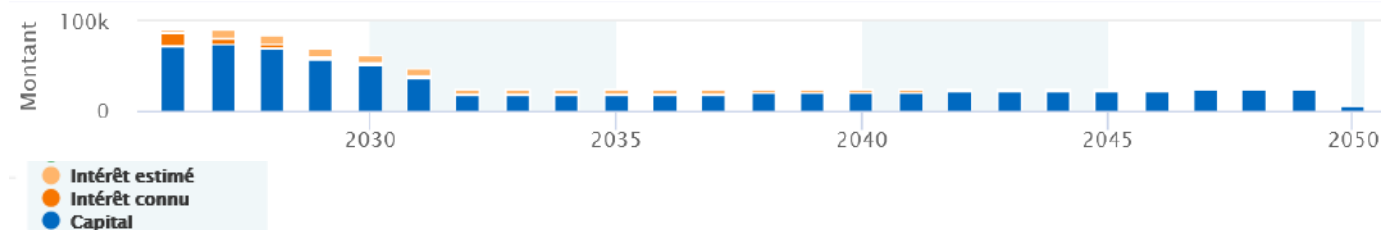
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| En cours de dette | 679 238 € | 595 508 € | 508 445 € | 428 768 € | 377 162 € | 323 763 € |

L'encours de la dette a augmenté en 2025 suite à un emprunt de 500 000 €.

Evolution du délai de désendettement :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Délai de désendettement | 0,74 | 0,56 | 0,49 | 0,68 | 4,80 | 0,83 |

Le délai de désendettement est passé de 4,80 à 0,83 en conséquence de l'augmentation de l'épargne nette en 2024.

Annuités de remboursement de la dette :**Répartition de la dette :**

| | | | |
|---------------|------------------------------------|------------------|--|
| Notionnel | Nombre de financements | 6 | 754 359,56 € CRD (au 01/01/2026) |
| | Durée de vie résiduelle | 24 ans | |
| | Durée de vie résiduelle moyenne | 17 ans et 2 mois | |
| Risque | Taux fixe (part de l'encours) | 35,59 % | 2,57 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2026) |
| | Taux variable (part de l'encours) | 64,41 % | |
| | Taux structuré (part de l'encours) | 0,00 % | |

Répartition de la dette par type de risque :

| Indexation | Nombre de lignes | CRD | Poids |
|------------|------------------|--------------|---------|
| Taux fixe | 5 | 268 506,84 € | 64,41 % |
| Livret A | 1 | 485 852,72 € | 35,59 % |

Selon la charte de bonne conduite Gissler, l'intégralité de la dette se situe en 1A. C'est-à-dire une dette sans risque sur l'indice et sans risque sur la structure de la formule de calcul.

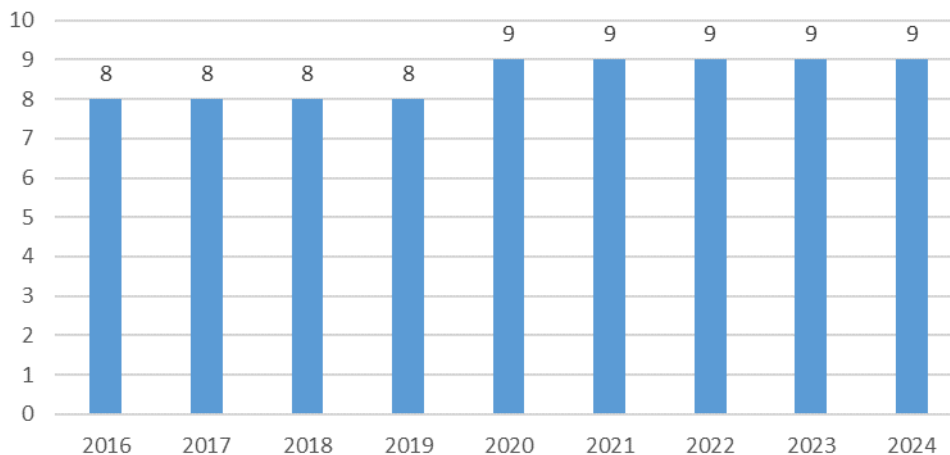
Répartition de la dette par prêteur :

| Banque | | Encours | Nombre de produits en vie | Poids |
|--|--|--------------|---------------------------|---------|
| Caisse des Dépôts et Consignations | | 485 852,72 € | 1 | 64,41 % |
| Crédit Agricole d'Ille et Vilaine | | 181 814,78€ | 3 | 24,10 % |
| Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels | | 86 692,05 € | 2 | 11,49 % |

Les effectifs du service de l'assainissement

Le service assainissement est exploité directement en régie par la Ville : 9 agents avec la responsable de service veillent chaque jour au bon fonctionnement du réseau, des installations, programment le renouvellement des équipements. Le recrutement d'un technicien a été effectué en 2020 afin de renforcer le service dans le cadre des coopérations avec Lécousse et Saint-Georges-de-Reintembault.

Evolution des effectifs



Le temps de travail du service est celui de la collectivité à savoir 1 607 heures par an conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

2/ Les recettes d'exploitation du Service de l'Assainissement

Les redevances provenant des volumes facturés aux abonnés fougerais et non fougerais représentent la quasi-totalité des recettes d'exploitation, soit 1 720 000 €

Les autres recettes concernent principalement les branchements réalisés et les frais de raccordement (74 000 €).

Comme pour le budget de l'eau, les hypothèses retenues pour les volumes 2026 correspondent aux volumes de 2024.

- Abonnés domestiques : 802 000 m³
- Abonnés industriels : 240 000 m³
- Abonnés domestiques - Communes de Lécousse, Javené, Beaucé et Laignelet (en partie) : 190 000 m³.

3/ Les dépenses d'exploitation du service de l'Assainissement

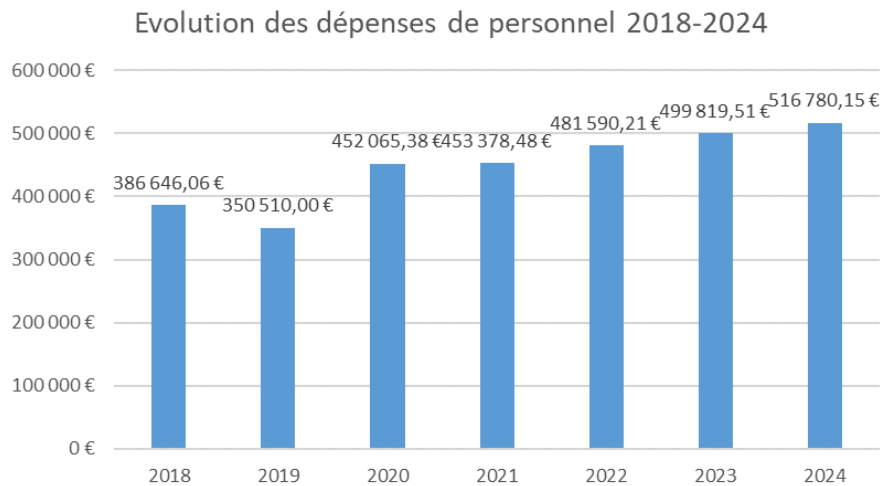
La section d'exploitation comptabilise les dépenses liées au fonctionnement de la station de la Sermandière, des stations de relèvement et du réseau d'assainissement :

- Les dépenses de personnel, affecté à l'assainissement et à l'entretien du réseau : 478 000 € (545 000 € au total avec 42 000 € au titre de la coopération avec Lécousse et 25 000 € pour celle de Saint-Georges-de-Reintembault).
- Les dépenses de traitement des boues, les fluides et l'entretien de la station : 945 000 €. Ces dépenses diminuent notamment du fait de la prise en compte de la réduction de 30 % des tarifs de l'électricité.
- Les frais financiers : 20 000 €
- Les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles : 70 000 €

Elle comptabilise également les dotations aux amortissements pour 435 000 €.

Les dépenses de personnel

Les évolutions sont les suivantes :



4/ Les investissements

Le montant des dépenses d'investissement devrait s'élever à près de 995 000 € avec un programme de renouvellement des réseaux de 1 130 000 € qui concerne les rues suivantes :

| Programme 2026 | Montant HT |
|---|--------------------|
| Rue Jules Ferry | 235 000 € |
| Entrepôts Pinto (chemisage) | 50 000 € |
| Rue Pasteur | 325 000 € |
| Boulevard Michel Cointat | 370 000 € |
| Viabilisation ZAC Paron - réseau de chaleur | 150 000 € |
| TOTAL | 1 130 000 € |

Par ailleurs, Il est proposé également des crédits pour l'étude de la réhabilitation de la station d'épuration (180 000 €) et d'un logiciel pour la gestion des enquêtes de raccordement (30 000 €) ainsi que le remplacement de certains équipements de la station d'épuration et postes de relèvement (75 000 €).

5/ Le montant de la redevance Assainissement

Il a été décidé par le Conseil de Fougères Agglomération lors de la séance du 15 décembre 2025 d'augmenter la redevance d'assainissement collectif de 2 %. Le tarif proposé est donc de 1,336 € par m3 (contre 1,330 en 2025).

6/ Coopération avec Lécousse

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service de l'assainissement de la Ville de Fougères gère la collecte, le transport et le traitement des effluents, l'entretien et la surveillance des ouvrages, la facturation et le renouvellement du réseau d'assainissement collectif pour les abonnés. La convention a été renouvelée à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une année renouvelable un an.

Pour rappel, la Ville de Fougères utilise une part équivalente au tarif de la Ville de Fougères pour la charge de traitement et d'entretien des eaux usées :

Schéma budgétaire – traitement de la redevance assainissement de la Commune de Lécousse

Schéma budgétaire avant la délégation – 2017-2019

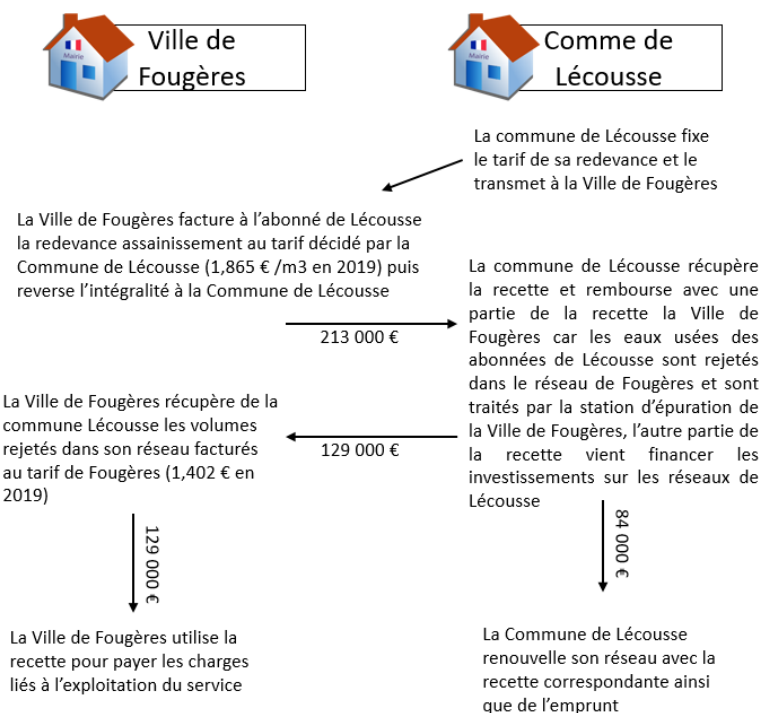
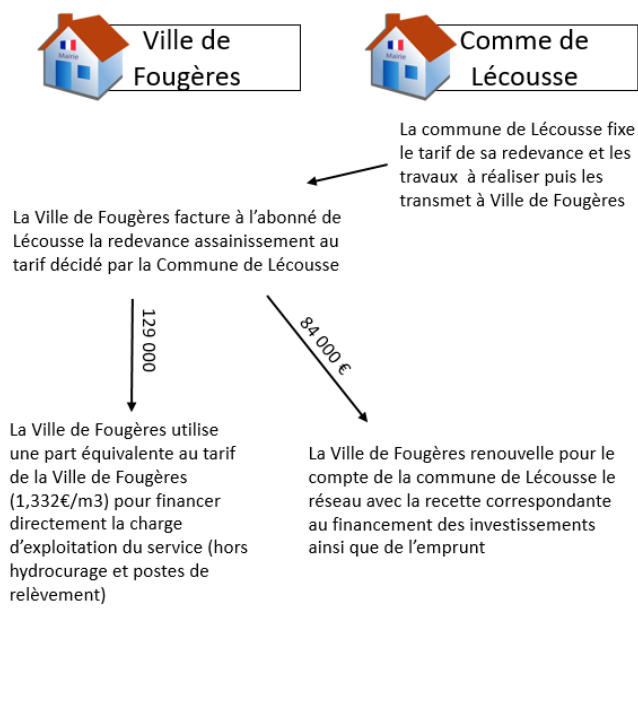


Schéma budgétaire après la délégation – 2020-2022



La section de fonctionnement s'équilibre à 137 000 € et 301 000 € sont inscrits en investissement pour notamment le remplacement du poste de refoulement de la zone du Parc.

Les interventions (hors traitement et entretien des canalisations des eaux usées) correspondent à une prise en charge des dépenses de personnel estimée à 44 000 € soit environ 1 700 heures de mise à disposition.

7/ Coopération avec Saint-Georges-de-Reintembault

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service de l'assainissement de la Ville de Fougères gère la collecte, le transport et le traitement des effluents, l'entretien et la surveillance des ouvrages, la facturation et le renouvellement du réseau d'assainissement collectif pour les abonnés Reintembaultois. La convention a été renouvelée à partir du 1^{er} janvier 2023 pour trois ans.

En 2026, le budget de cette coopération devrait être de l'ordre de 119 000 € en fonctionnement avec une prise en charge des dépenses de personnel estimée à 29 000 € soit environ 1 100 heures de mise à disposition. Les principaux investissements en 2026 concerneront des travaux de branchement et la mise aux normes du poste de relèvement de l'Epine.

Facture estimative 2026 – Ville de Fougères

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D05DFB_JA26-DE

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Evolution de la facture payée par l'usager

2025

2026

Pour

120 m3

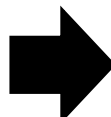
Pour

120 m3

EAU

EAU

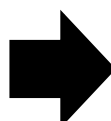
| | 2025 |
|---|----------------|
| Tarif Service Eau | 258,00€ |
| Redevance Agence Eau consommation eau potable | 39,60€ |
| Contre-valeur - performance redevance eau potable | 2,52€ |
| Entretien de compteur | 15,86€ |
| TOTAL H.T. | 315,98€ |
| TVA 5,5 % | 17,38€ |
| TOTAL T.T.C. | 333,36€ |



| | 2026 |
|---|----------------|
| Tarif Service Eau | 272,40€ |
| Redevance Agence Eau consommation eau potable | 38,40€ |
| Contre-valeur - performance redevance eau potable | 3,24€ |
| Entretien de compteur | 15,86€ |
| TOTAL H.T. | 329,90€ |
| TVA 5,5 % | 18,15€ |
| TOTAL T.T.C. | 348,05€ |

ASSAINISSEMENT

| | 2025 |
|---|----------------|
| Tarif Service Assainissement | 159,60€ |
| Contre-valeur - performance des systèmes d'assainissement collectif | 10,68€ |
| TOTAL H.T. | 170,28€ |
| TVA 10 % | 17,03€ |
| TOTAL T.T.C. | 187,31€ |



ASSAINISSEMENT

| | 2026 |
|---|----------------|
| Tarif Service Assainissement | 160,32€ |
| Contre-valeur - performance des systèmes d'assainissement collectif | 11,28€ |
| TOTAL H.T. | 171,60€ |
| TVA 10 % | 17,16€ |
| TOTAL T.T.C. | 188,76€ |

TOTAL FACTURE

| | 2025 |
|---------------------|----------------|
| TOTAL T.T.C. | 520,67€ |

Prix au m3 4,34€

TOTAL FACTURE

| | 2026 |
|---------------------|----------------|
| TOTAL T.T.C. | 536,81€ |

Variation
Prix au m3 4,47€

variation
16,14 €

Il est à noter que la performance du réseau de Fougères permet de limiter l'augmentation des contre-valeurs en eau et assainissement calculées au niveau de l'Agglomération.

Tarifs 2026

VILLE DE FOUGERES

EAU

Prix (au m3)

| | 2025 | | 2026 |
|---|---------|---|---------|
| Redevance Agglomération - Ville de Fougères | 2,150 € | Redevance Agglomération - Ville de Fougères | 2,270 € |
| Organismes publics : | | Organismes publics : | |
| Redevance Agence Eau consommation eau potable | 0,33 € | Redevance Agence Eau consommation eau potable | 0,32 € |
| Agence de l'Eau - contre-valeur - performance redev | 0,021 € | Agence de l'Eau - contre-valeur - performance redevance eau potable | 0,027 € |

ASSAINISSEMENT

Prix (au m3)

| | 2025 | | 2026 |
|---|---------|---|---------|
| Redevance Agglomération - Ville de Fougères | 1,330 € | Redevance Agglomération - Ville de Fougères | 1,336 € |
| Contre-valeur - performance des systèmes d'assainis | 0,084 € | Contre-valeur - performance des systèmes d'assainissement | 0,094 € |

BUDGET DE L'EAU

PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2026-2028

| 2026 | Montant HT | 2027 | Montant HT | 2028 | Montant HT |
|--------------------------|------------------|---|------------------|--|------------------|
| LOTISSEMENT LA HUNAUDAIS | 257 000 € | VILLEON / MONTAUBERT | 116 990 € | Avenue de la Verrerie (sortie de ville) Dn 80 | 90 000 € |
| BLD MICHEL COINTAT | 490 000 € | RUELLE DE BEMOUCHE (partie basse) | 39 864 € | RUE HUGUETTE GALLAIS (Edmod roussin à l'entrée du bois Guy) | 111 000 € |
| VIABILISATION ZAC PARON | 175 000 € | RUE DE ST HILAIRE | 80 023 € | RUE DE LAVAL (espace vert face CTM à Bachelot) | 156 000 € |
| | | RUE DE COURSEULES / RUE DE CARENTAN | 114 846 € | RUE CHARLES TILLON (sans les branchements) (de Flaubert au giratoire) (chemisable) | 100 000 € |
| | | RUE ALBERT 1ER (Charcot à Barrière du Maine) | 85 000 € | RUE DE LA CLOSERIE | 186 000 € |
| | | CITE DES GAUDELEES (du PI au bout de l'impasse) | 64 000 € | | |
| | | RUE PAUL FEVAL | 61 000 € | | |
| | | RUE DE L'ECARTELE | 180 000 € | | |
| TOTAL | 922 000 € | TOTAL | 741 723 € | TOTAL | 643 000 € |

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2026-2028

| 2026 | Montant HT | 2027 | Montant HT | 2028 | Montant HT |
|-----------------------------|--------------------|--|------------------|------------------------------|------------------|
| Rue Jules Ferry | 235 000 € | BLD JEAN JAURES (bas) | 166 000 € | BLD JEAN JAURES (haut) | 166000 |
| Entrepôts Pinto (chemisage) | 50 000 € | RUE DE LA PELLERINE (de écartele à colbert) | 285 000 € | RUE DE NANTES (partie haute) | 720000 |
| Rue Pasteur | 325 000 € | RUE DE MAUPILE | 145 000 € | | |
| Boulevard Michel Cointat | 370 000 € | COLBERT (de Jeantroux à Ecartelé)/ECARTELE (de Colbert à Peline) | 220 000 € | | |
| Viabilisation ZAC Paron | 150 000 € | RUE GASTON CORDIER | 171 000 € | | |
| TOTAL | 1 130 000 € | TOTAL | 987 000 € | TOTAL | 886 000 € |

BUDGETS LOTISSEMENTS

Les budgets lotissements perdurent en 2026 avec des avancements différents :

Budget lotissement Placardière

Il reste actuellement 5 lots d'habitation à vendre ainsi que le macro lot A.

Budget lotissement Placardière II

Pour rappel, le projet du lotissement est de construire 8 lots. 2 ventes ont été enregistrées en 2024 et 2 lots sont sous compromis de vente.



ΩΩΩΩΩ

Il vous est proposé de voter la délibération du débat d'orientation budgétaire qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires 2026.

ADOpte – 2 VOIX CONTRE (Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN) – 6 ABSTENTIONS (M. MADEC, Mme BIARD, M. BOURGEOIS, Mme LAFAYE, Mme MOCQUARD, M. BEDELET)

LOUIS
FEUVRIER



Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:52:24+01:00

| Domaine | Crédits de paiement 2026 | En TTC | | Montants prévisionnels des crédits des opérations les plus importantes sur 2027 et 2028 | | |
|---|--|-------------------|------------------|---|----------------------------|---|
| | | 2026 (en €) (TTC) | | En TTC | | Commentaires |
| | | Dép. | Rec. | TOTAL Dépenses | TOTAL Recettes subventions | |
| aménagement cadre de vie, transition écologique | PEM- Pôle d'échange multimodal | 2 000 000 | 1 600 000 | 4 050 000 | 3 240 000 | des dossiers FEDER, Fonds vert seront déposés pour compléter le plan de financement, des paiements seront réalisés sur 2029 |
| | Travaux en régie | 569 000 | | 500 000 | | enveloppe minimum de 250 k€ chaque année |
| | Aménagement du site de l'annexe (voirie) | 303 000 | 78 000 | 400 000 | 78 414 | |
| | Programme annuel rénovation des voiries | 200 000 | | 400 000 | | |
| | Programme annuel rénovation réseau éclairage public et relamping led | 110 000 | | 220 000 | | enveloppe de 110 k€ avec reprise en régie |
| | Programme annuel renouvellement réseaux Eaux pluviales | 300 000 | | 400 000 | | |
| | Programme annuel effacement réseaux aériens | 200 000 | | 300 000 | | |
| | Aménagement voie de liaison Bd Grosly rocade Est | 50 000 | | 1 190 000 | | mesures compensatoires en 2026 |
| | Réalisation de la crèche du quartier de l'annexe | 32 257 | 134 352 | | | En attente de versement concernant les subventions Etat et Crèche |
| | Vidéoprotection | 50 000 | | 100 000 | | Déploiement en concertation avec la police nationale, demande de financement en cours |
| | Enveloppe conseils de quartier | 140 000 | | 280 000 | | 140 k€ chaque année et 10 k€ en fonctionnement |
| | Etude Nazart | 50 000 | | 50 000 | | |
| | Travaux Falaises | 280 000 | | 200 000 | | |
| | Diagnostics et travaux ouvrages d'art | 80 000 | | 160 000 | | |
| | Plan d'amélioration des déplacements | 74 000 | | 148 000 | | |
| Developpement attractivité, commerce, tourisme, soutien aux logements | Subvention logements vacants - OPAH-RU | 165 000 | | 330 000 | | enveloppe de 100 k€ à 150 k€ chaque année |
| | Acquisition d'une maison de santé sur le site Bertin | 607 326 | 766 928 | 0 | 0 | reports |
| | Rue de la pinterie | 50 000 | | à définir | | |
| | Travaux rue de la Forêt | 1 000 000 | | 259 000 | | sollicitation en cours concernant le financement des aménagements pour le vélo |
| domaine scolaire, sportif associatif | Maison des jeunes | 35 997 | 94 000 | 0 | 0 | En attente de versement concernant les subventions Etat |
| | Reconstruction de l'école maternelle et rénovation énergétique de l'école primaire du groupe Duguesclin | 118 403 | 80 000 | 0 | 0 | |
| | Projet Pôle petite enfance Chattière (étude et MOE en 2025) | 150 000 | 105 000 | 1 065 832 | 746 082 | études et maîtrise d'œuvre en cours, demandes de financement en cours |
| | Maintenance et réfection Batiments dont travaux pour les économies d'énergie | 800 000 | | 1 600 000 | | |
| | Relamping gymnases et stades | 230 000 | | 385 000 | | |
| | Rénovation du terrain synthétique à Berthelot | 753 532 | 475 000 | | | |
| | Aménagement Foraire pour accueil UEMA | 124 000 | | | | |
| | Végétalisation des cours d'écoles | 60 000 | | 120 000 | | |
| Patrimoine historique de la Ville | CIAP'S - La Coursive | 280 000 | 878 000 | 0 | | En attente de versement concernant les subventions Etat et Département |
| | Travaux Château de Fougères | 200 000 | 80 000 | à définir | | En attente des décisions de la DRAC et de la Région Bretagne pour le subventionnement des phases suivantes |
| | Travaux d'aménagement extérieurs pour la réhabilitation des urbanistes et participation à Fougères Agglomération | 781 000 | | 772 040 | | contributions de la Ville en 2025 avec étalement des versements jusqu'en 2028 |
| | Ilôt de la Fourchette | 30 000 | | à définir | | |
| | PPI Travaux Eglises et Beffroi | 150 000 | | à définir | à définir | Travaux prioritaires en 2026 avec lancement d'une maîtrise d'œuvre. Des financements seront sollicités |
| moyens des services | Matériel informatique, logiciels | 454 600 | | 560 000 | | 280000 / an en 2026 et 2027 |
| | Moyens des services (renouvellement véhicules, matériels) | 323 000 | | 300 000 | | Renouvellement en 2026 d'une balayeuse (160 000 €) |
| | TOTAL | 10 751 115 | 4 291 280 | 13 789 872 | 4 064 496 | |